



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Mai 2019

Conformément à la réglementation, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été mise en place. Celle-ci a donné un avis positif sur le projet de PLPDMA le 7 mai 2019.

L'élaboration de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a fait l'objet d'une mission d'accompagnement réalisée par le bureau d'études IDE Environnement.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	5
A – DIAGNOSTIC GENERAL	5
Caractéristiques générales du territoire.....	5
Caractéristiques de la collectivité.....	9
B – DIAGNOSTIC DECHETS	14
C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES	24
a/ Les démarches connexes.....	24
b/ Les actions engagées.....	24
c/ Les moyens de communication de la collectivité	26
D – BILAN GENERAL	27
OBJECTIFS DE REDUCTION.....	28
LES MESURES À PRENDRE	29
Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)	29
Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)	30
Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)	31
LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA	32
LES FICHES DE SUIVI DES ACTIONS	33
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	33
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif	39
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°3 : Développement du compostage dans les cimetières	45
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°4 : Développement du compostage dans les écoles	48
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	51
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	59
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	66
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°8 : Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères.....	72
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement.....	77
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°10 : Poursuivre et intensifier l’utilisation des autocollants Stop-pub.....	83
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions.....	89
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°12 : Réviser le périmètre du service public	100
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°13 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	95
GLOSSAIRE	103

INTRODUCTION

La prévention de la production des déchets constitue un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a encore renforcé le rôle de la prévention en affichant notamment un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Concrètement, la prévention consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Save au Touch répond à ses obligations et met en place son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour travailler pleinement à cette dynamique.

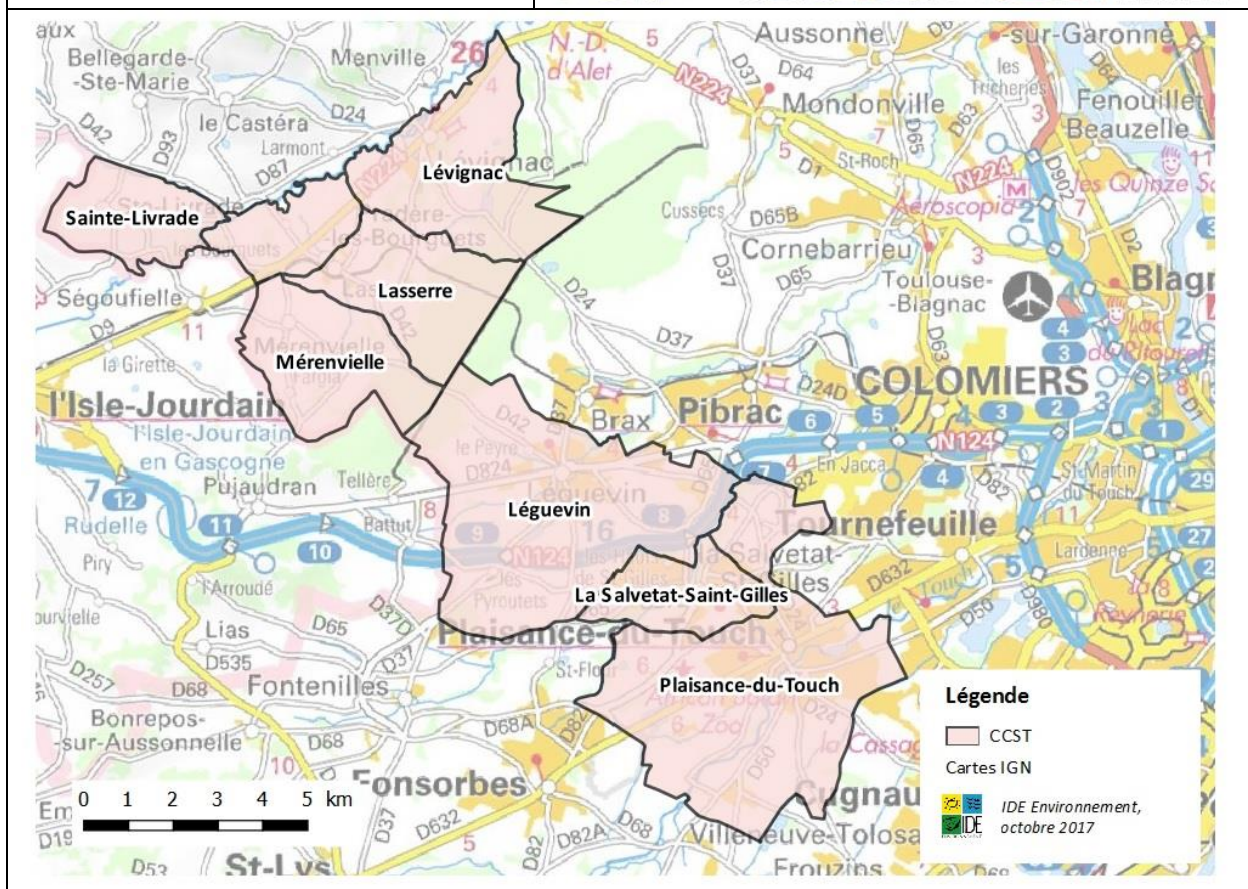
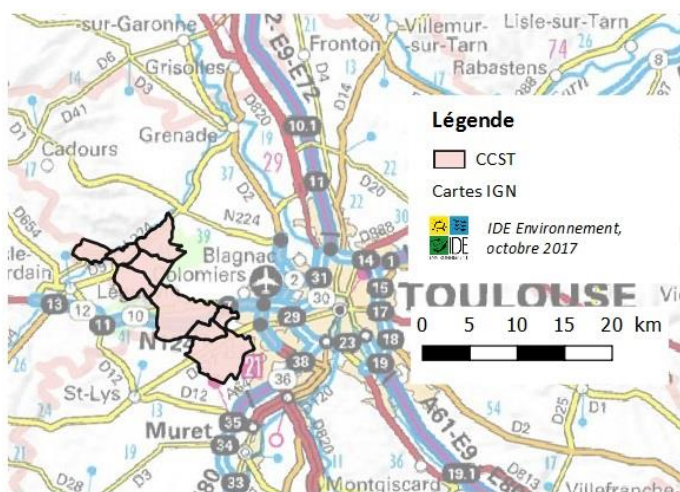
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A – DIAGNOSTIC GENERAL

Caractéristiques générales du territoire

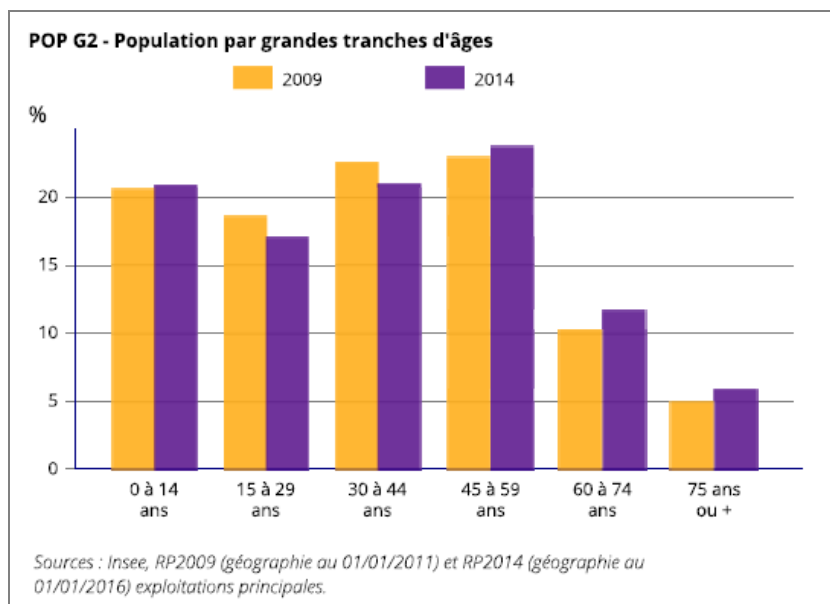
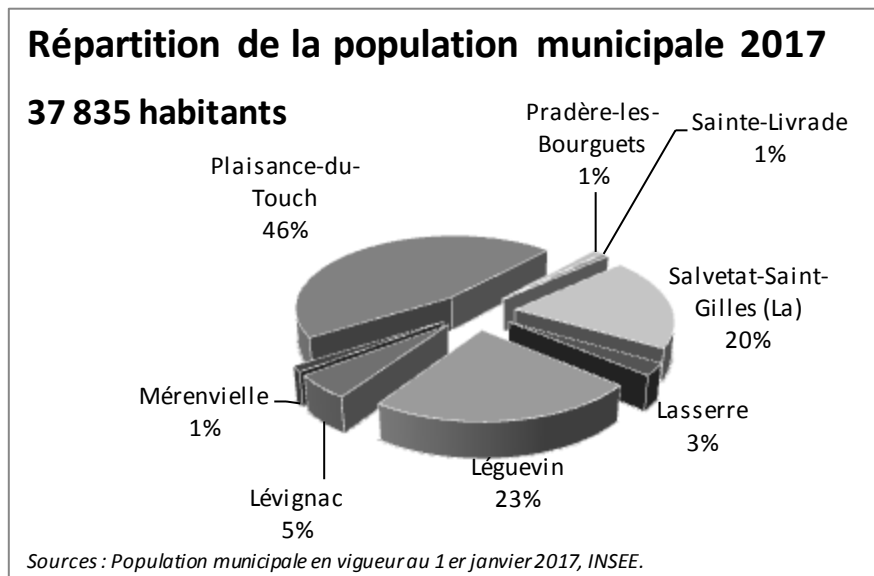
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

NOMBRE DE COMMUNES : 8
(au 1^{er} janvier 2017)



✓ **POPULATION : 37 835 HABITANTS EN 2017 (population municipale légale 2014 INSEE en vigueur au 1er janvier 2017)**

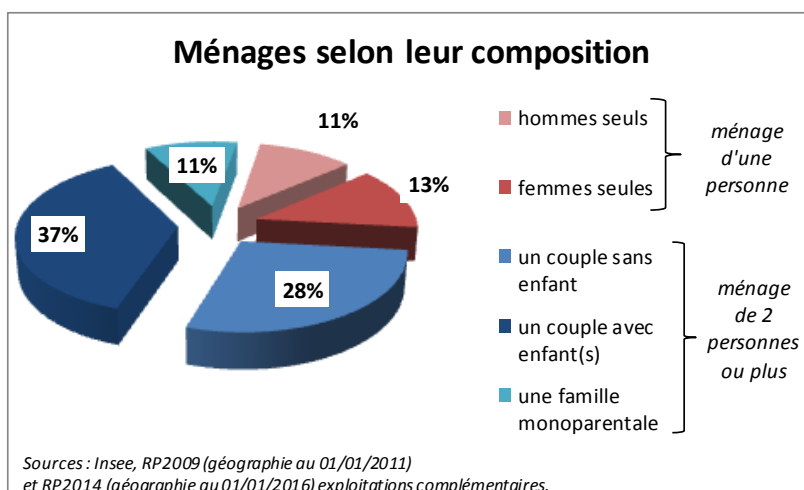
La Communauté de Communes comprend 8 communes, dont Plaisance-du-Touch qui est surreprésenté en termes de population puisqu'elle représente à elle seule 46% des habitants.



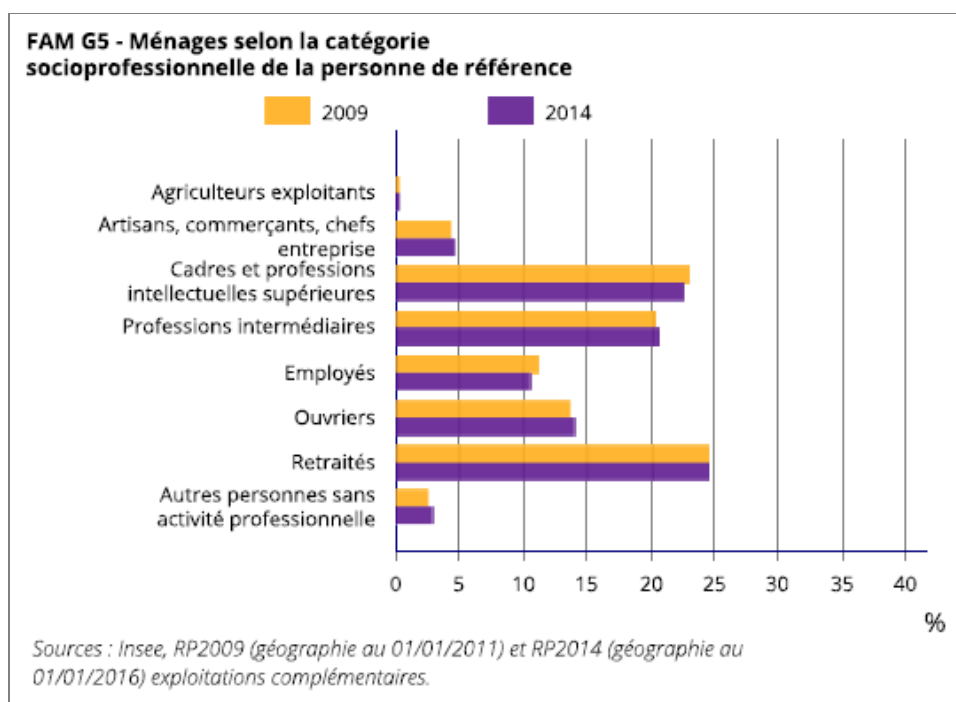
- Les « - de 15 ans » représentent 21% de la population
- Les « + de 60 ans » représentent 17% de la population
- La population vieillit

- La population augmente. Entre 2009 et 2014, le taux annuel moyen de **+1,4%** (dont 0,8% dû au solde naturel).

✓ LES MENAGES DU TERRITOIRE



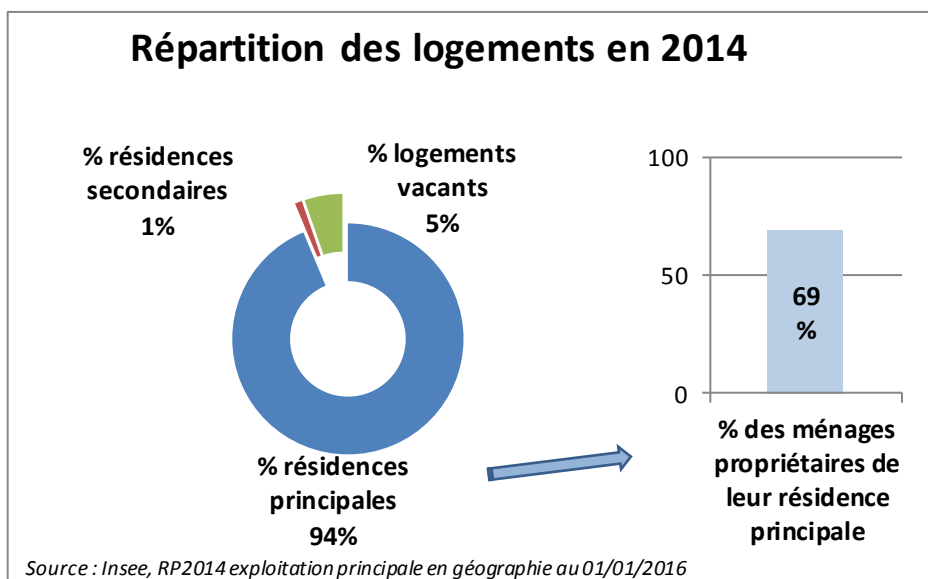
- Près de 75% de ménages de 2 personnes et plus
- Comparées au territoire limitrophe, la proportion de ménages retraités n'est pas très élevée, et surtout très proche de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures et de la catégorie des professions intermédiaires.



- 70% des ménages fiscaux sont imposés. Le taux de pauvreté en 2013 est de 6,5%. (Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014)

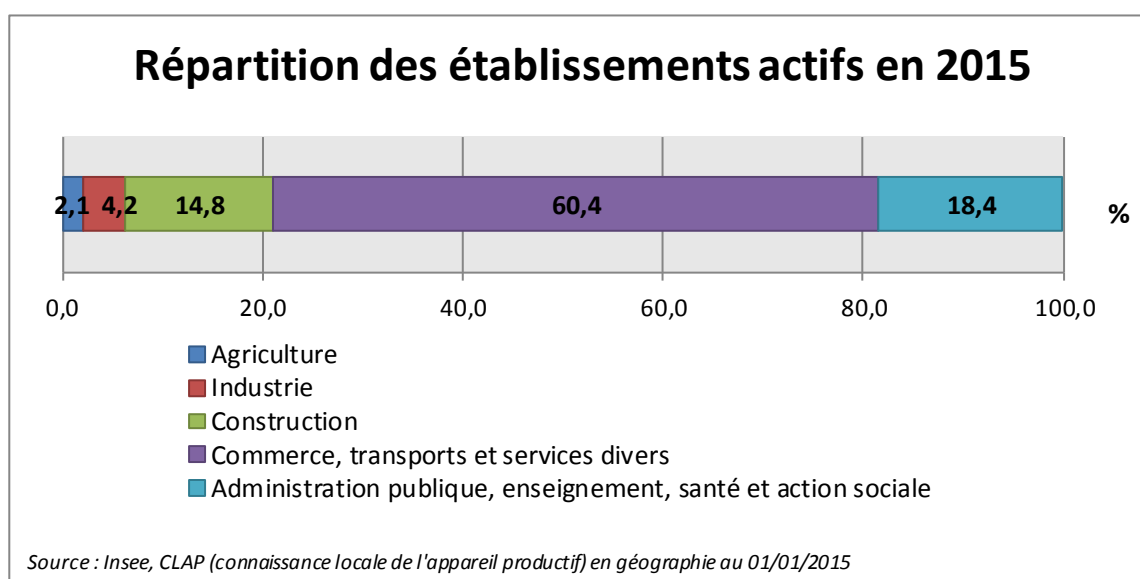
✓ HABITAT

La CCST est constituée principalement d'un habitat pavillonnaire : **77% de maisons et 23% d'appartements** avec peu de résidences secondaires et de logements vacants : **94% de résidences principales**. Le taux de **propriétaire y est assez élevé** : **69%** des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.



✓ L'APPAREIL PRODUCTIF ET LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

- Le commerce, le transport et les services divers représentent 60% des établissements du territoire. Le secteur tertiaire est donc développé.



- ⇒ Une très forte démographie,
- ⇒ Des catégories socioprofessionnelles plutôt aisées, qui transparaissent dans le pourcentage de ménages fiscaux imposés plutôt élevé (70% de ménages fiscaux imposés), et une faible proportion de retraités.
- ⇒ Une majorité de maisons (77%) et de propriétaires (69% des ménages propriétaires de leur résidence principale)

Caractéristiques de la collectivité

✓ COMPOSITION DU SERVICE DECHETS

Le service « Environnement Propreté » représente 45 personnes :

- 30 agents de collecte,
- 2 agents d'entretien des points apport volontaire et collecte des dépôts sauvages
- 1 agent d'entretien du site
- 1 responsable mécanique
- 1 assistant mécanique
- 1 responsable des bacs et de la communication de proximité (animateur du tri déclaré à 50% de son temps de travail à EcoEmballages)
- 2 agents techniques pour la maintenance des bacs (dont 1 animateur du tri déclaré à 50% de son temps de travail à EcoEmballages)
- 1 responsable apport volontaire et collecte des dépôts sauvages (animateur du tri déclaré à 50% de son temps de travail à EcoEmballages)
- 2 secrétaires administratives
- 2 responsables d'exploitation,
- 1 adjoint chef de service
- 1 chef de service

✓ AUTRES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COLLECTIVITE

La collectivité comporte une centaine d'agents. Un organigramme est présenté en annexe. Les compétences exercées par la collectivité sont présentées ci- dessous.

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Elaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES :

- 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie :**
Actions d'intérêt communautaire :
 - Entretien et mettre en valeur les ruisseaux et les cours d'eaux non domaniaux considérés d'intérêt communautaire
 - Agenda 21
- 2. Politique du logement et du cadre de vie (Article L.5214-16/ II /2°)**
- 3. Création, aménagement et entretien de la voirie**
Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire :
- 4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**
- 5. Action sociale d'intérêt communautaire :**

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 1. En matière de tourisme**
 - Réaliser et entretenir les sentiers de randonnée prévus dans le schéma communautaire à l'exception de ceux inscrits dans le schéma départemental
 - Participer au développement de la base de loisirs de Bouconne.
 - Aménager, entretenir et assurer la signalisation des sentiers de randonnée (pédestres, équestres, cyclistes.)
- 2. Les actions culturelles et sportives**
 - Mise en valeur du patrimoine des communes membres par des actions d'animation et l'organisation de spectacles
 - Soutien à des manifestations culturelles intercommunales, ou communales ayant un intérêt intercommunal.
 - Soutien à des manifestations sportives intercommunales
- 3. Système d'information géographique (S.I.G.)**
 - Prise en charge des supports permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les communes membres
- 4. Elaborer et mise en œuvre du Plan d'accessibilité de voirie et des espaces publics (EPAVE)**
- 5. En matière d'assainissement :**
 - Gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- 6. Aménagement numérique**
 - Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
 - Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage,) et des câbles (fibre optique)
 - Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
 - Mise à disposition de fourreaux

- Location de fibre optique noire
- Hébergement d'équipements d'opérateurs
- Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet
- Accès et collecte à très haut débit (fibre optique)
- Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée.

(Source : Statuts CCST applicable au 31/12/2016)

✓ **ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**

Concernant l'enseignement primaire, le territoire compte 22 écoles pour un effectif de 4 580 élèves.

Commune	Nombre Ecoles	Effectifs Ecoles
Lasserre	1	107
Léguévin	5	968
Lévignac	2	244
Mérenvielle	0	0
Plaisance-du-Touch	9	2130
Pradère-les-Bourguets	1	143
Sainte-Livrade	0	0
Salvetat-Saint-Gilles (La)	4	988

Concernant l'enseignement secondaire, le territoire compte 3 collèges : à Plaisance-du-Touch (693 élèves), à La Salvetat-Saint-Gilles (618 élèves), à Léguévin (628 élèves), et 1 lycée privé professionnel à Léguévin (61 élèves).

Il y a donc sur le territoire près de 6 600 élèves.

(Source : Rectorat de l'Académie de Toulouse)

✓ **PETITE ENFANCE**

Le territoire dispose de **9 structures pour l'accueil des jeunes enfants** âgés de 3 mois à 4 ans pour **une capacité totale de 229 places** :

- Crèche multi-accueil « Caramel et Nougatine » à La Salvetat-Saint-Gilles (capacité : 42 enfants),
- Crèche familiale de la Salvetat à La Salvetat-Saint-Gilles (capacité : 42 enfants),
- Crèche multi-accueil « Arche des Bambins » à Mérenvielle (capacité : 25 enfants),
- Crèche collective « Trotte menu » à Plaisance-du-Touch (capacité : 18 enfants),
- Crèche multi-accueil « Frimousse » à Plaisance-du-Touch (capacité : 20 enfants),
- Crèche familiale de Plaisance à Plaisance-du-Touch (capacité : 40 enfants),
- Halte-garderie à Plaisance-du-Touch (capacité : 10 enfants),
- Crèche collective « Tom Pouce et Toboggan » à Plaisance-du-Touch (capacité : 32 enfants).
- Crèche multi-accueil « Le Train des Bambins » à Plaisance-du-Touch (capacité : ?),

Il existe également 2 relais d'assistantes maternelles à Plaisance-du-Touch (RAM de Plaisance-du-Touch) et à Lévignac (RAM de la Vallée de la Save).

Enfin, une nouvelle crèche privée devrait ouvrir à Plaisance-du-Touch en janvier 2018, avec une capacité d'accueil de 10 enfants.

(Source : <http://lescreches.fr/haute-garonne-31/> et <http://www.plaisancedutouch.fr>)

✓ **ETABLISSEMENT DE SANTE ET D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES**

Le territoire d'étude compte **3 structures d'accueil pour personnes âgées, pour une capacité totale de 254 places** :

- EHPAD privé «Résidence Curtis», à Léguevin (64 places),
- EHPAD privé «Occitanie», à Plaisance du Touch (95 places),
- EHPAD privé «Résidence Edenis Le Prat», à Plaisance du Touch (95 places).

(Source : <https://essentiel-autonomie.humanis.com>)

A noter, il existe également un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées sur Plaisance du Touch.

(Source : <http://www.plaisancedutouch.fr/le-portage-des-repas-domicile>)

✓ **ZONES D'ACTIVITES ET SECTEURS D'ACTIVITES**

Il n'y a aucune zone d'activité recensée sur le site internet de la collectivité. La CC ne dispose pas non plus d'annuaires des entreprises de son territoire. (Source : <http://www.save-touch.org/>)

✓ **TOURISME ET LOISIRS**

Le territoire dispose de :

- 2 Médiathèques à Léguevin (4 rue Bastide) et à Lévignac (3 avenue de la Gare)
- 2 bibliothèques à Plaisance et à la Salvetat St Gilles
- 4 centres sociaux de la CCST: 1 à Plaisance (Sésame : 1 rue des Tilleuls), 1 à la Salvetat Saint Gilles (rue F. Chopin), 1 à Léguevin (La maison des quartiers : 49 rue Pipet), 1 à Lévignac (Vallée de la Save : rue de la mairie).

✓ **MARCHES ET MANIFESTATIONS ANNUELLES**

- Les communes suivantes disposent de marchés hebdomadaires :
 - Léguevin : marché hebdomadaire le dimanche matin, Place de la Bastille
 - Plaisance-du-Touch : marché hebdomadaire le jeudi et samedi matin, Place Bombail
 - Salvetat Saint Gilles : marché hebdomadaire le vendredi matin, place Boris Vian
 - Lévignac : marché hebdomadaire, le vendredi matin sous la Halle

(Source : récapitulatif des marchés fait par DECOSET et mise à jour par la CCST)

Il existe également des fêtes locales : à Plaisance du Touch, à Léguevin, à La Salvetat St Gilles, à Lévignac, à Lasserre/Pradere et à Sainte Livrade.

✓ **TISSU ASSOCIATIF**

La Communauté de Communes ne dispose pas d'annuaire des associations. Pour ce qui est de la ville de Plaisance-du-Touch, sont dénombrés :

- 36 associations de solidarité, social et environnement
- 40 associations culturelles ou socio-culturelles
- 2 associations d'anciens combattants

(Source : <http://www.plaisancedutouch.fr/annuaire>)

Première analyse :Sur l'organisation institutionnelle de la Communauté de Communes :

- un nombre conséquent d'agents (une centaine) pour 8 communes et 37 800 habitants
- des moyens humains en matière de prévention ? 3 animateurs à 50% sur le tri

Sur le territoire :

- Une démographie positive (+1,4%/an),
- Des catégories socioprofessionnelles de ménages plutôt aisées,
- Une prédominance des pavillons et une majorité de propriétaires,
- Des structures d'accueil pour jeunes enfants et des établissements d'accueil pour personnes âgées : producteurs de textiles sanitaires difficiles à mobiliser,
- Un nombre d'établissements scolaires conséquents

Les premières cibles (sans classement hiérarchique / ordre d'importance)

- Les communes de la communauté de communes ainsi que les agents employés
- Les familles avec une cible particulière sur la petite enfance et les établissements scolaires

B – DIAGNOSTIC DECHETS

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre provient des synthèses de DECOSET, ainsi quelques écarts peuvent éventuellement apparaître avec les données internes à l'EPCI de collecte. Toutefois ce diagnostic étant réalisé dans le cadre d'une mission à l'échelle du territoire global, il convient d'utiliser la source de données DECOSET pour travailler sur une base commune.

✓ LES PRINCIPAUX GISEMENTS DE DECHETS

Flux Communauté de Communes de la Save au Touch		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		33 375	34 422	35 327	35 406	35 387	36 239	37 189
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8 343	8 503	8 511	8 621	8 755	8 989	9 121
	Ratio kg/hab	250	247	241	243	247	248	245
Collecte séparée (CS)	Tonnage	2 861	2 936	2 823	2 790	2 851	2 937	2 950
	Ratio kg/hab	86	85	80	79	81	81	79
OMA*	Tonnage	11 204	11 440	11 333	11 411	11 606	11 926	12 071
	Ratio kg/hab	336	332	321	322	328	329	325
DMA**	Tonnage	21 624	21 781	21 802	22 534	23 544	23 539	23 388
	Ratio kg/hab	648	633	617	636	665	650	629

***OMA** : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées) et des Collectes Séparées (CS)

****DMA** : Ce sont les OMA auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public. Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire de la zone A de DECOSET comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A); et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

[Pour aller plus loin....](#)

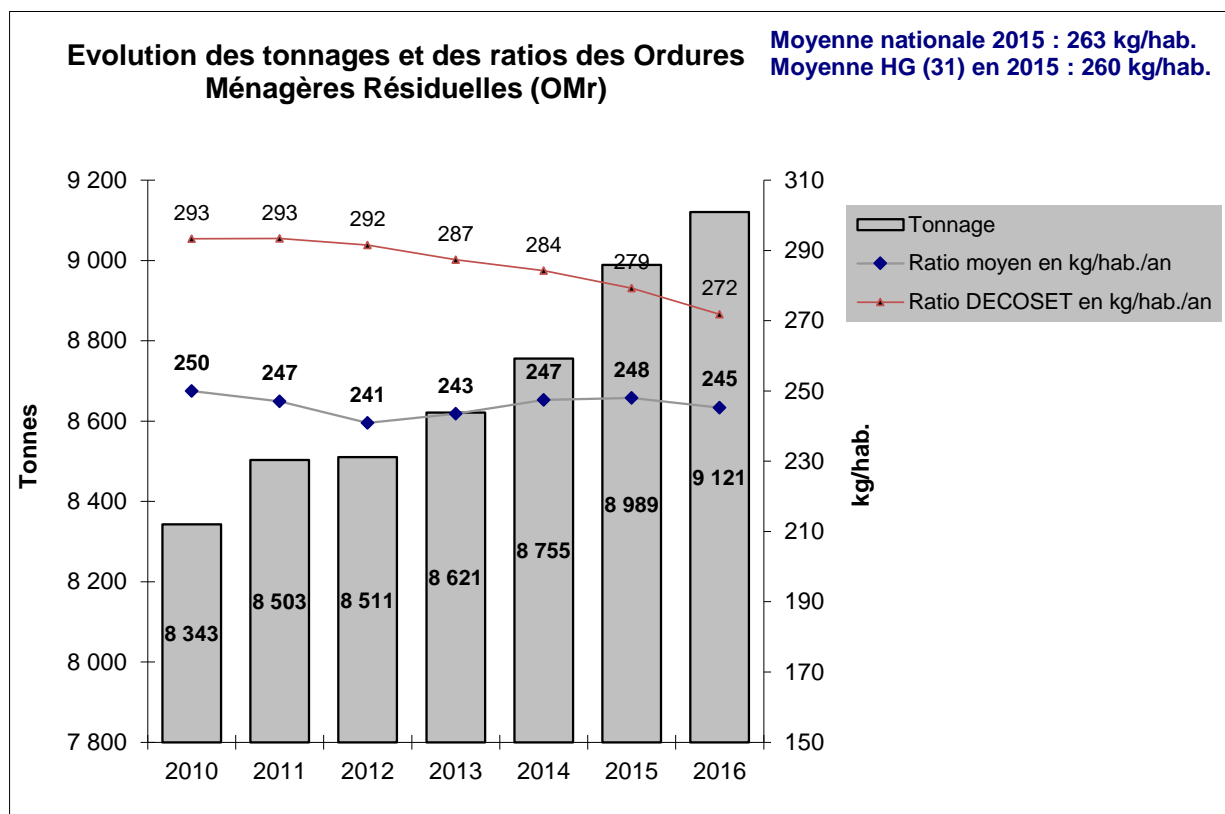
Flux Communauté de Communes de la Save au Touch		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		33 375	34 422	35 327	35 406	35 387	36 239	37 189
Ordures Ménagères et Assimilés								
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8 343	8 503	8 511	8 621	8 755	8 989	9 121
	Ratio kg/hab	250,0	247,0	240,9	243,5	247,4	248,1	245,3
Collecte séparée (CS)	Tonnage	2 861	2 936	2 823	2 790	2 851	2 937	2 950
	Ratio kg/hab	85,7	85,3	79,9	78,8	80,6	81,0	79,3
Emballages ménagers/ journaux	Tonnage	2 024	2 071	1 927	1 942	1 977	2 022	1 999
	Ratio kg/hab	60,6	60,2	54,5	54,8	55,9	55,8	53,8
Verre	Tonnage	837	865	896	848	874	915	951
	Ratio kg/hab	25,1	25,1	25,4	24,0	24,7	25,2	25,6
TOTAL OMA (OMR + CS)	Tonnage	11204	11440	11333	11411	11606	11926	12071
	Ratio kg/hab	336	332	321	322	328	329	325
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries								
Déchets verts / biodéchets	Tonnage	5018	4811	4880	5194	5640	5323	4964
	Ratio kg/hab	150	140	138	147	159	147	133
Encombrants Porte à porte	Tonnage	265	262	289	280	328	357	348
	Ratio kg/hab	8	8	8	8	9	10	9
Textiles (conteneurs)	Tonnage	38	68	117	134	167	139	138
	Ratio kg/hab	1	2	3	4	5	4	4
TOTAL Autres déchets occasionnels	Tonnage	5321	5142	5286	5608	6136	5820	5450
	Ratio kg/hab	159	149	150	158	173	161	147
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	Tonnage	16525	16581	16619	17018	17742	17746	17521
	Ratio kg/hab	495	482	470	481	501	490	471
Déchèteries (gérées par DECOSET)								
Déchets verts	Tonnage *	1528	1500	1573	1767	1892	1867	1818
	Ratio kg/hab	46	44	45	50	53	52	49
Déchets Non Dangereux (DND)	Tonnage *	2031	2082	2109	2265	2399	2493	2710
	Ratio kg/hab	61	60	60	64	68	69	73
Gravats inertes	Tonnage *	1489	1570	1448	1428	1455	1378	1284
	Ratio kg/hab	45	46	41	40	41	38	35
Déchets Dangereux (DD)	Tonnage *	52	47	53	55	57	55	55
	Ratio kg/hab	2	1	2	2	2	2	1
TOTAL Déchèterie	Tonnage *	5099	5200	5183	5515	5802	5793	5867
	Ratio kg/hab	153	151	147	156	164	160	158
TOTAL DMA (TOTAL OMA + TOTAL Déchèterie + TOTAL	Tonnage	21624	21781	21802	22534	23544	23539	23388
	Ratio kg/hab	648	633	617	636	665	650	629

* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

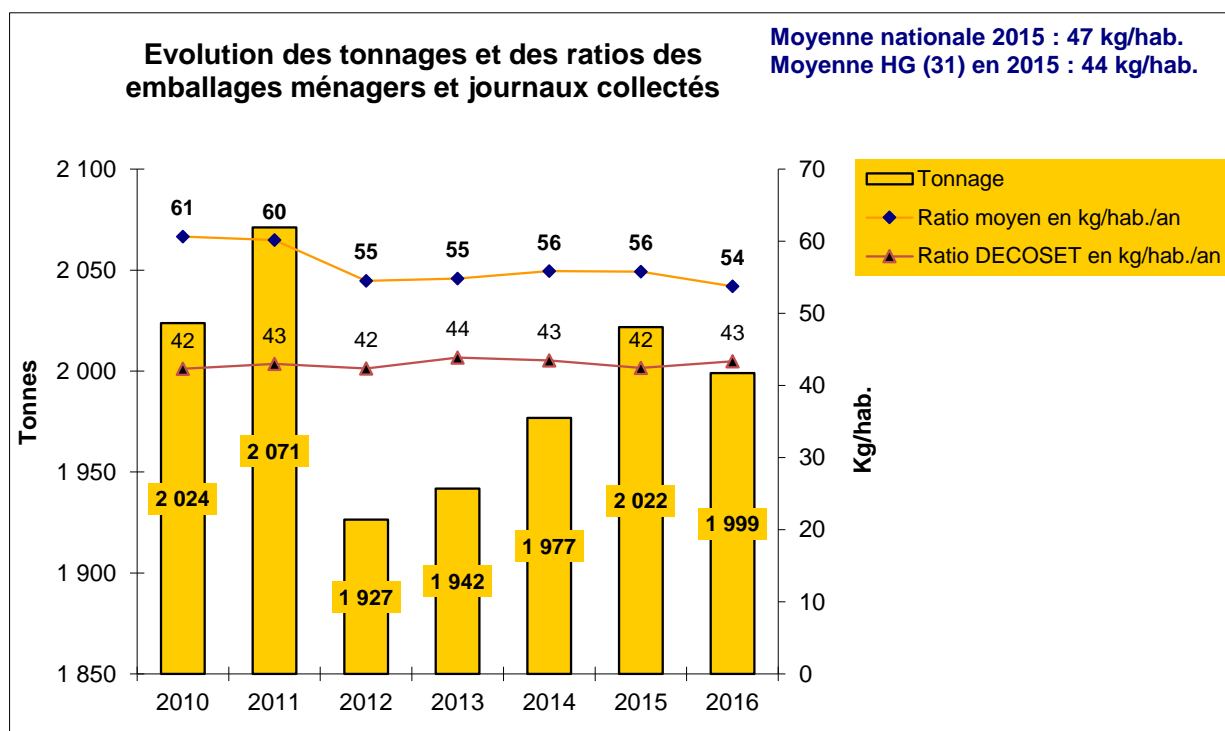
Pour la collecte de textiles, sur certains périmètres d'EPCI de DECOSET, la distinction entre les tonnages collectés en déchèteries et en conteneurs n'est pas disponible. Dans un souci d'harmonisation, un ratio a été appliqué au tonnage global pour identifier la part collectée en déchèteries et par différence celle en conteneurs.

Les moyennes présentées dans les figures ci-après proviennent de SINOE.

✓ **Les Ordures Ménagères Résiduelles :** - 2% par habitant (2016/2010)

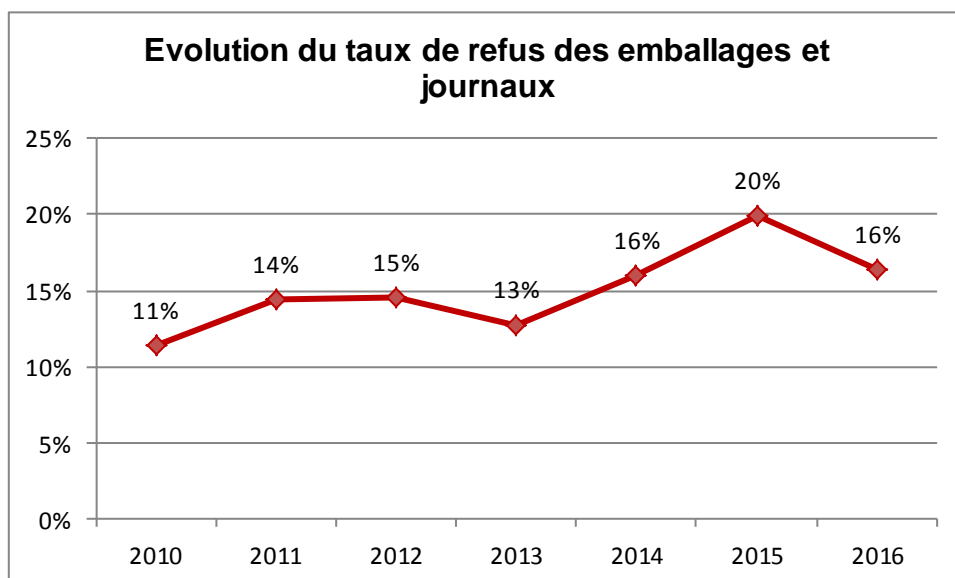


✓ **Les emballages et journaux collectés :** - 11% par habitant (2016/2010)

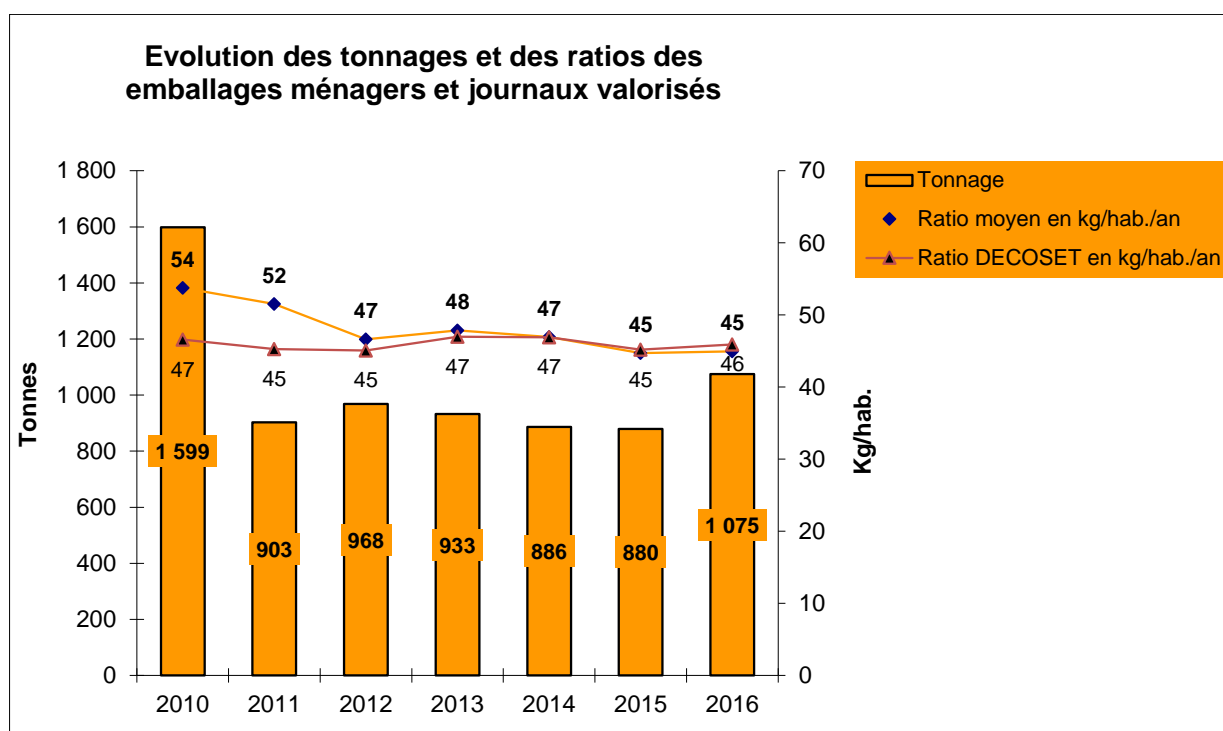


✓ **REFUS DE TRI**

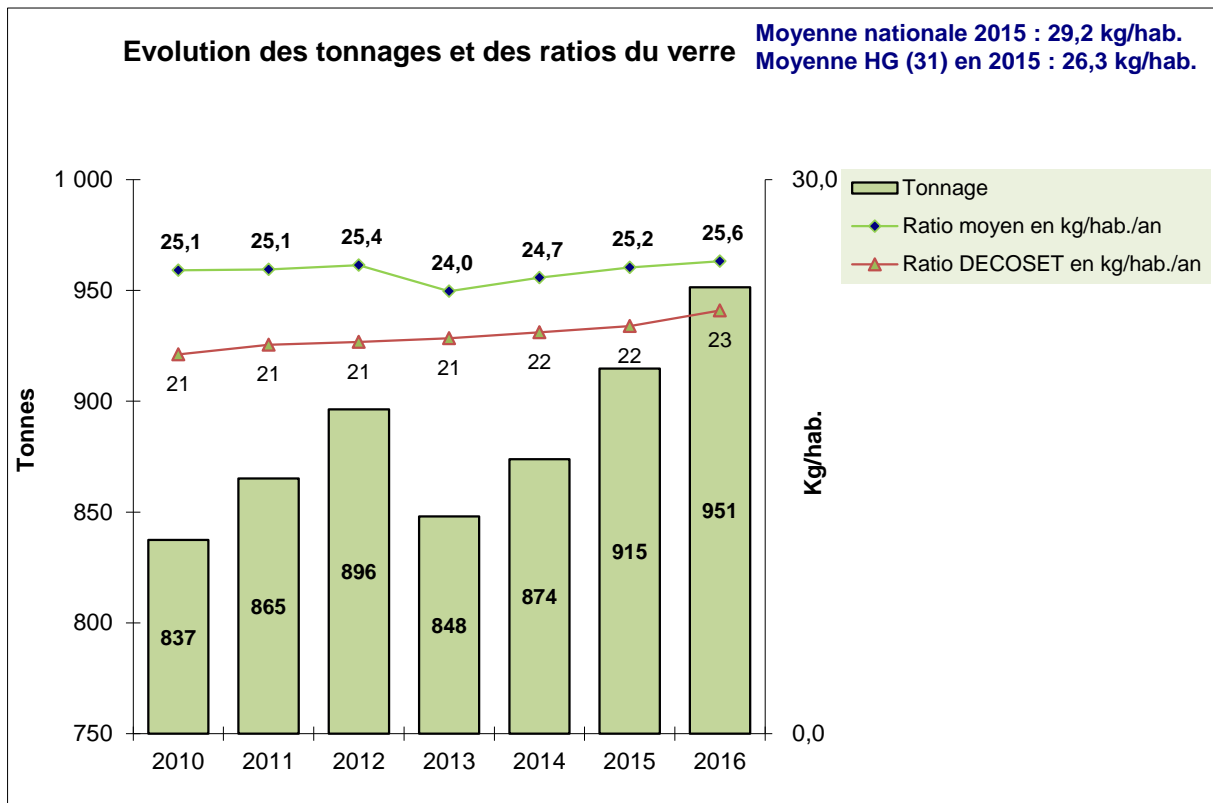
L'évolution du taux de refus des emballages et journaux n'est pas bonne. Le taux est de 16% en 2016 ce qui n'est pas bon.



✓ **Les emballages et journaux valorisés :** - 16% par habitant (2016/2010)

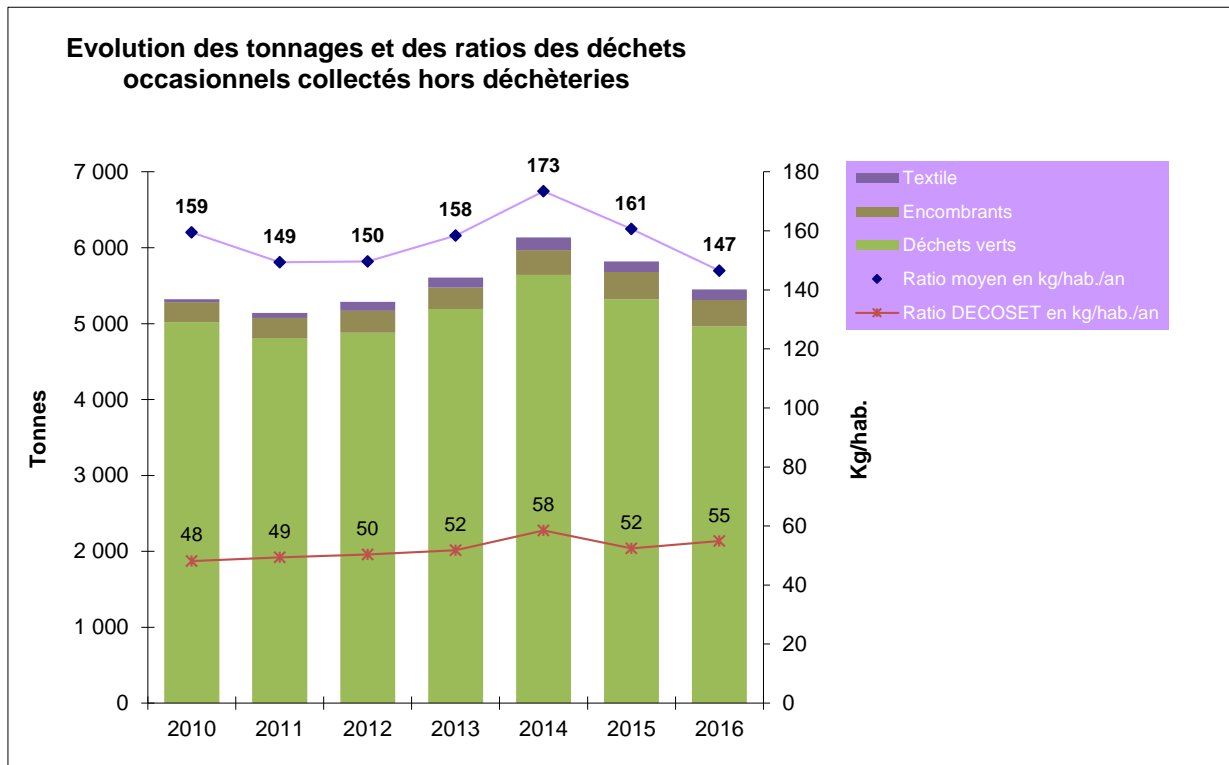


✓ **Le verre :** + 2% par habitant (2016/2010)

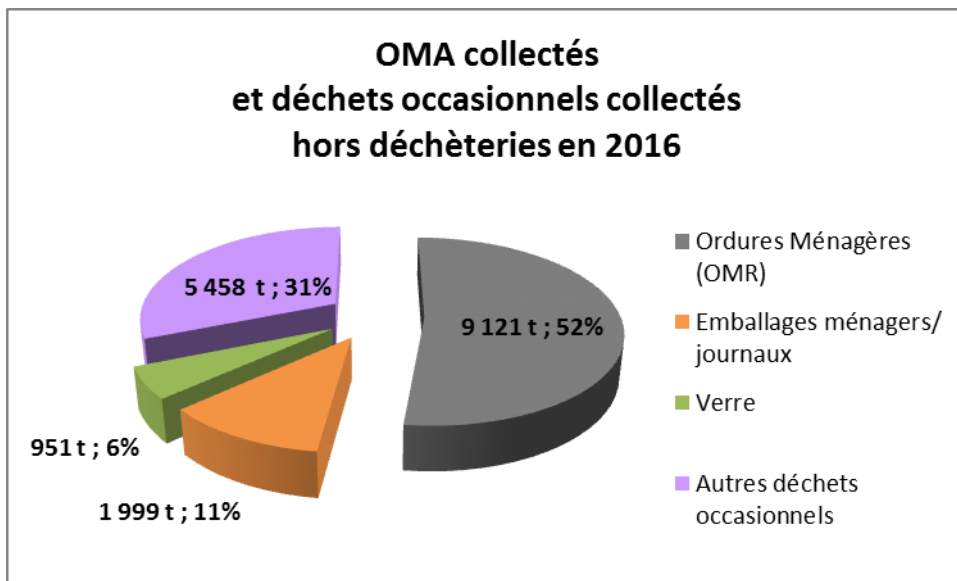
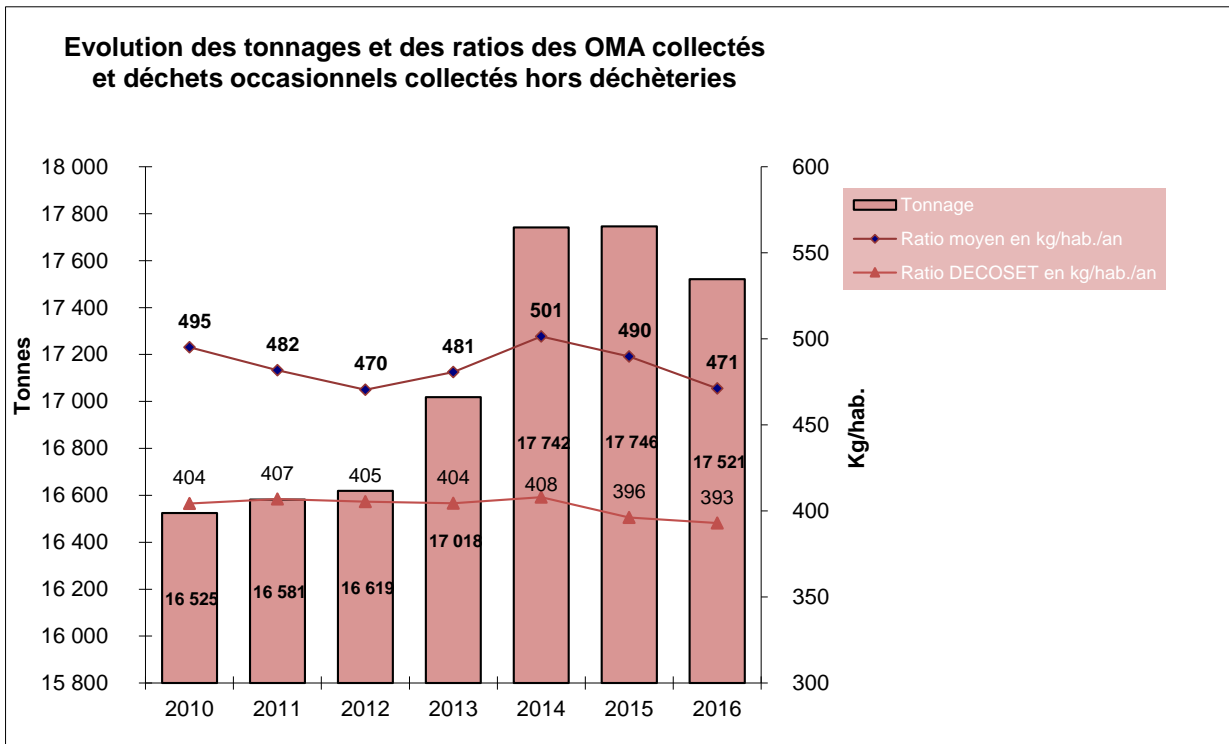


✓ **Les autres déchets occasionnels collectés par la CC :** - 8% par habitant

- déchets verts : - 11% par habitant (2016/2010)
- encombrants porte à porte : +18% par habitant (2016/2010)
- textiles : + 222 % par habitant (2016/2010)



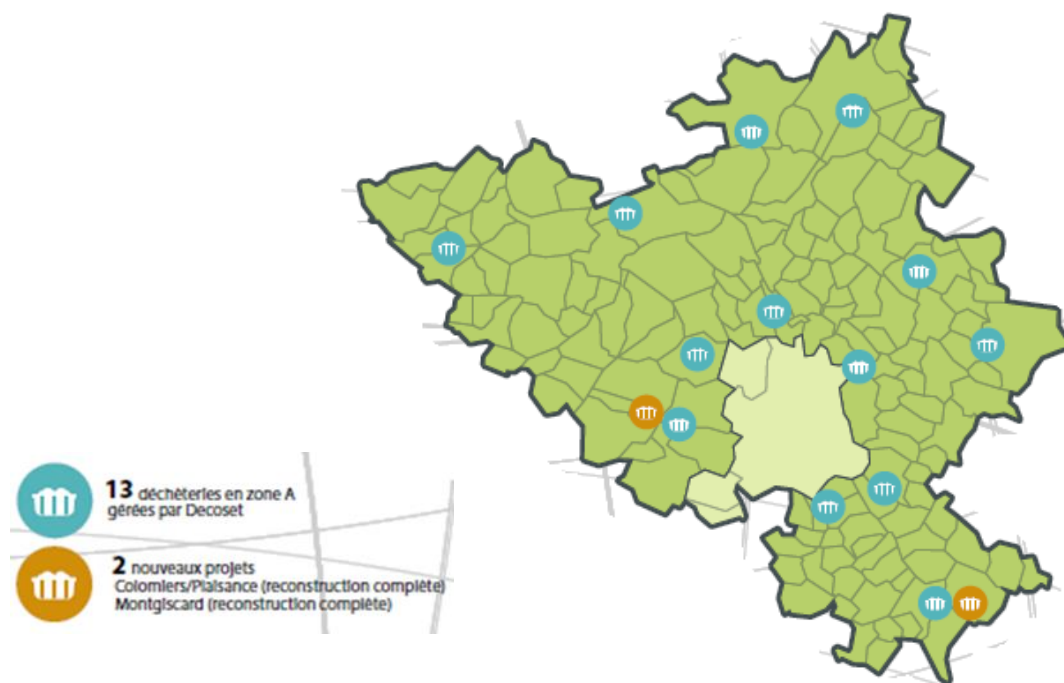
✓ **Bilan pour l'ensemble des déchets collectés par la CC : - 5% par habitant (2016/ 2010)**



✓ DECHETERIES

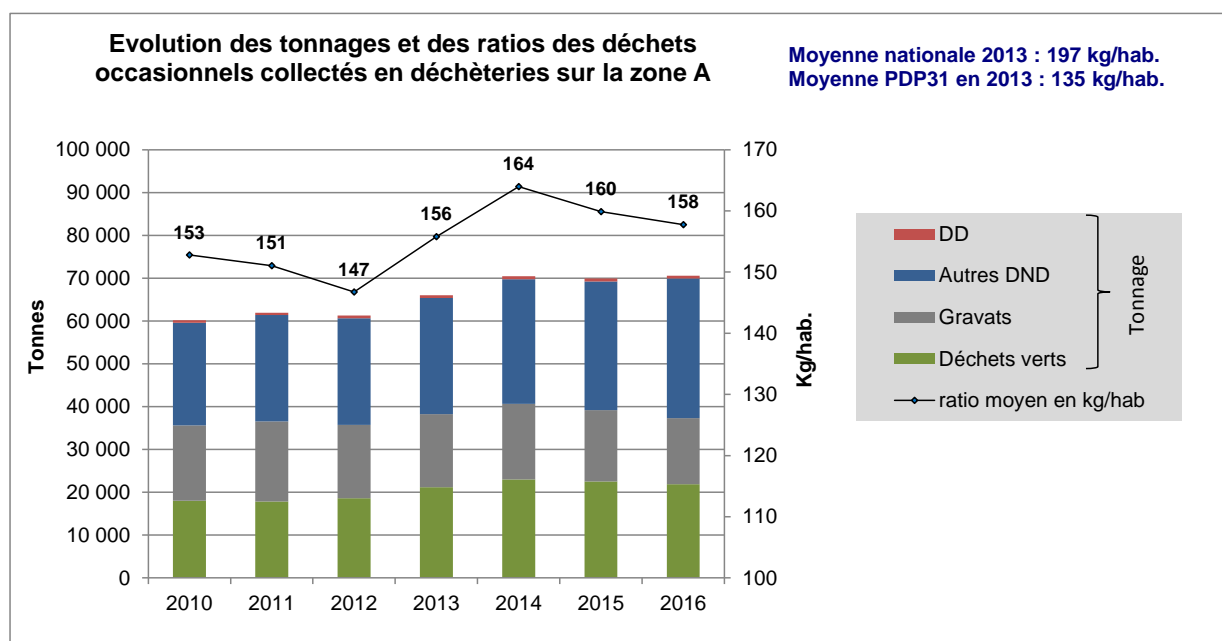
Les déchèteries ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais de DECOSSET, le syndicat de traitement. Le réseau de déchèteries compte 13 installations réparties sur le territoire du syndicat (Zone A), auxquelles ont accès tous les habitants (de cette zone A). De ce fait, les tonnages ne sont connus qu'à cette échelle.

La facturation du service aux EPCI se fait à l'habitant.

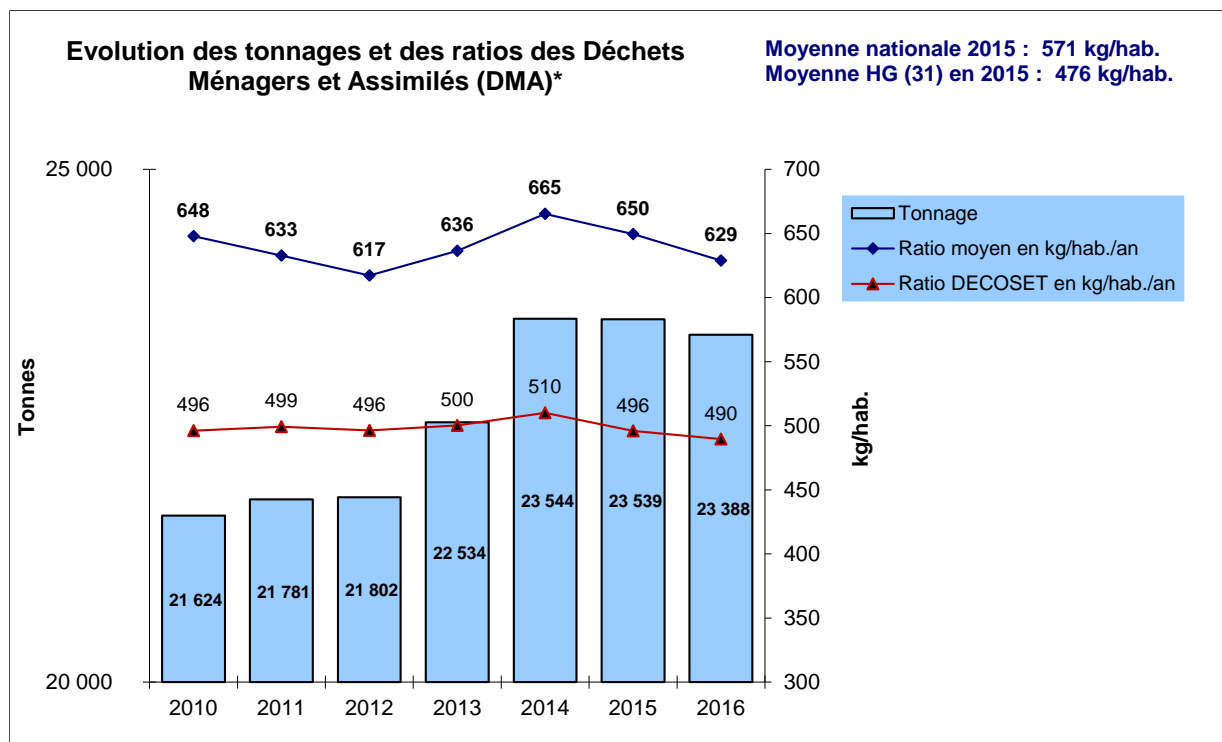


(Source : Rapport annuel de DECOSSET 2015)

Bilan des déchets collectés en déchèteries (zone A) : +3% par habitant (2016/ 2010)



- ✓ **Bilan pour l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés : - 2% par habitant (2016/2010)**



* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

- ✓ **ETUDES D'OPTIMISATION**

Non réalisées

- ✓ **ETUDES DE CARACTERISATION**

Non réalisées

✓ **EVOLUTION PREVISIBLE**

Conformément à l'article R. 541-41-23 du code de l'environnement, l'évolution prévisible des productions de déchets est estimée pour le ratio par habitant (l'évolution de la population n'est donc pas prise en compte, l'objectif de prévention étant sur la production par habitant). En appliquant l'évolution entre 2016 et 2010, ou entre 2016 et 2013, les résultats sont identiques bien que répartis différemment selon les flux. Ainsi, suivant l'évolution depuis 2013, la baisse des OMA est de -2% en 2020 par rapport à 2010, celle de l'ensemble des déchets collectés de -7%. Au contraire, suivant l'évolution depuis 2010, la baisse des OMA est plus forte -5% en 2020 par rapport à 2010, mais aussi de -7% pour l'ensemble des déchets collectés.

Ratio kg/hab	2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)	Evolution 2016/ 2010 (en %)	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2010/2016	Evolution prévisible 2020/2010 (en %)	Evolution 2016/ 2013	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2013/2016	Evolution prévisible 2020/2010 (en %)
Population (Nb d'habitants)	33 375	35 406	37 189	11%			5%		
Ordures Ménagères et Assimilés									
Ordures Ménagères (OMR)	250,0	243,5	245,3	-2%	242		1%	248	
Collecte séparée (CS)	85,7	78,8	79,3	-7%	76		1%	80	
Emballages ménagers/ Verre	60,6 25,1	54,8 24,0	53,8 25,6	-11% 2%	50 26		-2% 7%	52 28	
TOTAL OMA (OMR + CS)	336	322	325	-3%	318	-5%	1%	328	-2%
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries									
Déchets verts / biodéchets	150	147	133	-11%	123		-9%	117	
Encombrants Porte à porte	8	8	9	18%	10		18%	12	
Textiles (conteneurs)	1	4	4	222%	9		-2%	4	
TOTAL Autres déchets occasionnels	159	158	147	-8%	143	-10%	-7%	133	-17%
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels collectés par la CC									
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	495	481	471	-5%	461	-7%	-2%	461	-7%

Première analyse :

Les Ordures ménagères résiduelles (OMr) sont en diminution de -2% par habitant par rapport à 2010, en 2016, ce qui est une bonne évolution correcte mais plutôt faible en comparaison des tendances nationales et locales.

On observe aussi une diminution du flux issu des collectes séparées (y compris verre) de 7% par habitant, alors même que le taux de refus augmente.

En prenant en compte également les flux de déchets occasionnels collectés en porte à porte, l'ensemble des déchets pris en charge par la Communauté de Communes est en baisse de -5% en 2016 par rapport à 2010.

A la lecture de ces premiers résultats, les actions de prévention vont pouvoir se cibler sur le flux des OMr, la production peut encore être réduite ; mais également les flux d'occasionnels collectés en porte à porte.

C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES

a/ Les démarches connexes

Démarches Développement Durable internes à la collectivité

La CCST n'a pas engagé de démarches particulières volontaires dans le cadre du développement durable.

(Source : <http://www.save-touch.org/index.php>)

Toutefois, 1 commune du territoire s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21 : Plaisance-du-Touch

(Source : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/>)

Dispositifs extérieurs à la collectivité

- Agendas 21 du territoire :

La commune de Plaisance-du-Touch s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21, toutefois il n'y a aucune information sur celui-ci sur le site de la commune. Peut-être la démarche n'a-t-elle pas été menée à terme.

(Source : <http://www.plaisancedutouch.fr/>)

- Plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de DECOSET :

Le syndicat de traitement DECOSET, auquel la CCST a transféré le traitement de ses déchets, s'est engagé dans un plan d'actions TZDZG en faveur de l'économie circulaire sur son territoire sur la période 2017-2020.

b/ Les actions engagées

Par la collectivité

ACTIONS	DESRIPTIF DE L'OPERATION ET BILAN	POINTS FORTS / POINTS FAIBLES
Actions territoriales		
Développement du compostage individuel	Compostage individuel depuis 2008: Vente à 40 ou 25 € selon le volume 700/800L ou 320L. Remise d'un guide et vente sur inscription 1 fois par an avec une	😊 Antériorité de l'action 😞 Taux d'équipement assez faible ⊗ 1 seule distribution ponctuelle par an

	<p>journée de remise mi-mai.</p> <p>Pas de maitre composteur formé.</p> <p>Fichier de suivi : 1 358 en 2016 (677 de 320L, 317 de 700L et 364 de 800L) 12% des foyers totaux</p> <p>Liste des personnes équipées.</p>	<p>☹ Pas de formation des usagers</p> <p>☹ Pas de maitre composteur formé</p>
Compostage de proximité / de quartier	Pas d'action	
Compostage pédagogique (écoles)	Attribution de composteur dans les écoles : 2 + cuisine centrale de plaisance	☹ Pas de maitre composteur formé¹.
Prévention des déchets verts	Pas d'action	
Mise à disposition de Stop-Pub	Pas de distribution Pas d'information sur le nombre de BAL équipées	☹ Taux d'équipement inconnu
Réemploi (recyclerie ou autres...)	Pas de recyclerie sur le territoire	
Promotion de la réparation	Pas d'action	
Prévention qualitative des produits dangereux	Pas d'action	

¹ Un projet d'arrêté encadrant le compostage de proximité et les conditions de dérogation à l'agrément sanitaire est en cours. Il pourrait rendre obligatoire le suivi du compostage de proximité par un maitre composteur formé (cf. *Projet d'arrêté ministériel fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier, mis en ligne le 17/10/2017*).

Autres actions		
-----------------------	--	--

Actions éco exemplaires		
Dématérialisation	Limitation papiers avec dématérialisation comptabilité et marchés publics	
Achat responsable	Non	
Autres actions	pas d'existence de plan d'actions «éco-exemplaires »	

Par d'autres acteurs du territoire

Il existe des jardins familiaux à Plaisance-du-Touch (impasse des Tourterelles).

Une étude est en cours de réalisation pour l'instauration de la taxe incitative. Dans l'attente du résultat de cette étude pour compléter les données sur les acteurs du territoire

c/ Les moyens de communication de la collectivité

La communication de proximité est assurée en interne par 3 animateurs de tri/prévention.

La CCST dispose d'un site internet (<http://www.save-touch.org/index.php>), pourvu d'une page « Environnement et Propreté » qui reprend des informations pour la thématique des déchets : guide de tri, maintenance des bacs. Il n'y a pas de calendriers de collecte, de cartes des colonnes d'apport volontaire (demande de contacter le service). L'information sur l'achat d'un composteur est disponible.

En autres supports de communication, il y a un bulletin intercommunal avec des informations sur les déchets (Echos de la Save au Touch), une plaquette d'information sur les DASRI et le guide du tri.

3ième BILAN D'ETAPE	- Peu d'actions de prévention ont déjà été initiées
------------------------------------	--

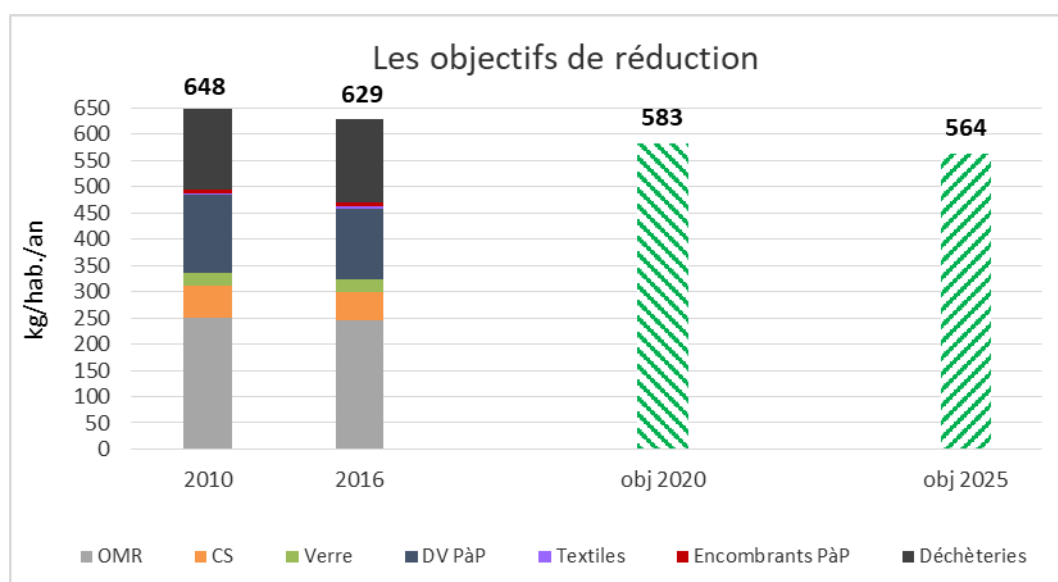
D – BILAN GENERAL

	Positif	Négatif
Origine interne	<p style="text-align: center;"><u>Forces</u></p> <p>Un nombre conséquent d'agents dans la CC et 3 animateurs de tri/prévention.</p> <p>Une promotion du compostage initiée dès 2008 mais un taux d'équipement faible.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <p>Un nombre limité d'actions de prévention ou de développement durable initiées.</p> <p>Des structures d'accueil de jeunes enfants non gérées par la CC : producteurs de textiles sanitaires difficiles à mobiliser.</p>
Origine externe	<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <p>Une prédominance de propriétaires et surtout de pavillons : plus adapté et simple pour la pratique du compostage.</p> <p>En 2016, les déchets collectés par habitant (OMA et occasionnels) sont en baisse par rapport à 2010 (-5%) et 2013 (-2%).</p> <p>Un taux de ménages fiscaux imposés de 70% et des catégories socio-professionnelles plutôt aisées : plus facile à sensibiliser.</p> <p>Un syndicat de traitement DECOSET moteur (TZDZG).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <p>Une forte démographie synonyme de nouveaux arrivants fréquents à prendre en considération.</p> <p>Un taux de refus des emballages et journaux en augmentation : des respects de consignes à revoir.</p> <p>En 2016, une production d'OMR par habitant en baisse depuis 2010 mais en hausse depuis 2013.</p> <p>Compétence déchèteries déléguée : l'objectif porte sur les DMA donc aussi sur les flux arrivant en déchèteries qui ne peuvent être suivis à l'échelle de CC.</p> <p>Facturation du service déchèterie à l'habitat sans prise en compte des tonnages réels.</p> <p>3 établissements d'accueil pour personnes âgées, qui plus est privés : producteurs de textiles sanitaires difficiles à mobiliser.</p>

OBJECTIFS DE REDUCTION

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets ainsi qu'avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV, ceux du Plan Régional Occitanie, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se fixe **3 objectifs globaux** :

- En terme quantitatif, il s'agit de :
 - **réduire de 13% les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2010 (objectif du Plan Régional), pour atteindre 564 kg/hab. soit d'ici 2024 (fin du PLPDMA) une réduction de 58 kg par habitant pour atteindre 571 kg/hab. (objectif intermédiaire).**
- En terme qualitatif, le but recherché est de réduire la nocivité des déchets,
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire et des collectivités adhérentes.



LES MESURES À PRENDRE

Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)

Le tableau ci-dessous présente les actions à mettre en œuvre dans une dynamique de poursuite de la prévention.

Axe du PLPDMA	Thématique d'actions concernées	Potentiel de réduction associé (kg/hab.)
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts		
1.	Développer le compostage individuel	6.4
2.	Développer le compostage collectif	0.8
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0.2
4.	Développer le compostage dans les écoles	1.2
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3.0
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	19.5
		31.2
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation		
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	6.8
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	3.0
		9.8
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets		
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0.5
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0.9
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0.13
		1.5
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCST et des communes adhérentes		
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0.02
Axe E – Réviser le périmètre du service public		
13.	Réviser le périmètre du service public	19.0
Total réduction des DMA (exclues les actions sur les textiles et les piles car collectés)		58.4

Le tableau suivant présente les moyens humains à consacrer à la prévention, et le tableau consécutif les coûts financiers résultants de la mise en œuvre des actions ainsi que les économies attendues.

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2017 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratio par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)

Thématique d'actions concernées		référence ETP 2016	ETP 2019	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024
Travail transversal - Coordination du programme et communication								
	Coordination	0.00	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
	Communication	0.00	0.21	0.21	0.21	0.21	0.21	0.21
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts								
1.	Développer le compostage individuel	0.01	0.14	0.15	0.17	0.20	0.22	0.25
2.	Développer le compostage collectif	0.00	0.07	0.10	0.12	0.15	0.17	0.20
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0.00	0.01	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
4.	Développer le compostage dans les écoles	0.01	0.03	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0.00	0.13	0.13	0.15	0.20	0.18	0.18
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0.00	0.02	0.02	0.05	0.04	0.03	0.03
		0.02	0.40	0.44	0.54	0.63	0.66	0.72
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation								
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0.00	0.12	0.10	0.01	0.11	0.01	0.01
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
		0.00	0.14	0.12	0.03	0.12	0.03	0.03
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets								
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0.00	0.11	0.07	0.08	0.09	0.10	0.11
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0.00	0.00	0.06	0.00	0.00	0.06	0.00
		0.00	0.12	0.14	0.08	0.10	0.16	0.12
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCST et des communes adhérentes								
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0.00	0.10	0.12	0.10	0.10	0.10	0.10
Axe E – Réviser le périmètre du service public								
13.	Réviser le périmètre du service public	0.00	0.00	0.00	0.03	0.01	0.01	0.01
	ETP total	0.02	1.11	1.17	1.14	1.31	1.31	1.32

Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2017 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratios de production de déchets par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

Thématique d'actions concernées		référence € 2016	€ en 2019	€ en 2020	€ en 2021	€ en 2022	€ en 2023	€ en 2024	total sur 6 ans
Travail transversal - Coordination du programme et communication									
	Coordination	0 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	31 800 €
	Communication	0 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	43 900 €
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts									
1.	Développer le compostage individuel	3 400 €	6 300 €	16 200 €	20 200 €	21 600 €	23 100 €	24 700 €	112 000 €
2.	Développer le compostage collectif	0 €	7 300 €	9 500 €	11 700 €	13 800 €	16 000 €	18 200 €	76 500 €
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0 €	300 €	300 €	300 €	400 €	400 €	500 €	2 200 €
4.	Développer le compostage dans les écoles	200 €	1 200 €	1 400 €	1 500 €	1 600 €	1 700 €	1 800 €	9 100 €
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0 €	5 000 €	5 100 €	5 900 €	7 500 €	6 900 €	7 000 €	37 400 €
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0 €	17 500 €	10 000 €	30 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	107 500 €
		3 500 €	37 600 €	42 400 €	69 500 €	64 900 €	63 100 €	67 200 €	344 700 €
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation									
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0 €	4 300 €	3 600 €	40 500 €	33 900 €	20 500 €	10 500 €	113 400 €
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 700 €
		0 €	4 800 €	4 000 €	41 000 €	34 300 €	21 000 €	11 000 €	116 100 €
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets									
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0 €	21 000 €	15 400 €	7 800 €	8 200 €	16 500 €	8 900 €	77 800 €
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0 €	400 €	400 €	200 €	400 €	200 €	400 €	1 800 €
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0 €	100 €	2 400 €	100 €	100 €	2 400 €	100 €	5 300 €
		0 €	21 500 €	18 100 €	8 100 €	8 700 €	19 100 €	9 400 €	84 900 €
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCST et des communes adhérentes									
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0 €	4 500 €	5 700 €	3 900 €	4 900 €	3 900 €	4 900 €	27 800 €
Axe E – Réviser le périmètre du service public									
13.	Réviser le périmètre du service public	0 €	0 €	0 €	1 100 €	200 €	200 €	200 €	1 800 €
COÛT total en € HT		3 500 €	81 100 €	82 800 €	136 300 €	125 600 €	119 800 €	105 200 €	650 800 €
coût en € HT / hab.		0.1 €	2.0 €	2.0 €	3.3 €	3.0 €	2.8 €	2.4 €	14.4 €
ECONOMIE attendue par rapport à un scénario fil de l'eau		/	-44 000 €	-97 000 €	-188 000 €	-307 000 €	-430 000 €	-550 000 €	-1 617 000 €
économie en € HT / hab.		/	-1.1 €	-2.4 €	-4.5 €	-7.2 €	-9.9 €	-12.4 €	-35.8 €

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA

Indicateurs de suivi de la production de déchets							
<i>Evolution de la production de DMA en kg/hab.</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		619	609	600	590	580	570
Résultat	629						
Evolution/2010	-3%						
<i>Evolution de la production d'OMA en kg/hab.</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	471						
Evolution/2010	-5%						
<i>Evolution de la production d'OMR en kg/hab.</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	245						
Evolution/2010	-2%						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx</i>							

Indicateurs de suivi des moyens du PLPDMA							
<i>Population municipale INSEE (en vigueur l'année n)</i>							
Année (n)	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
population	37 189						
<i>Effectif travaillant sur la prévention (en ETP)</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP	0						
<i>Coût de la prévention (en €/hab)</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
€/hab./an	*						
€/hab./ cumulé							
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx</i>							

*Coût Prévention en 2017 (Matrice Compta Coût) : 0,1€/hab

LES FICHES DE SUIVI DES ACTIONS

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. De plus, la prédominance de l'habitant individuel (77% d'habitations individuelles) est un facteur propice à la pratique du compostage domestique.

La promotion du compostage domestique, action déjà initiée sur le territoire, doit être développée. Il s'agit désormais de fournir à tout habitant, en continu sur l'année, une possibilité de réserver un composteur (s'il le souhaite pour pratiquer), d'être formé à la pratique par une personne habilitée (si besoin), d'être conseillée si besoin a posteriori à tout moment, et enfin de pouvoir suivre la qualité du compostage des habitants pour garantir un bon processus et éviter les nuisances.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le taux d'équipement des pavillons est évalué à **11%***. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 40%** à l'horizon 2024.

Tous les usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

*(*1 358 composteurs ont été distribués à la fin 2016 depuis 2008, mais il est pris pour hypothèse qu'au bout de 7 ans, 30% des usagers rachètent un composteur, soit 4% de doublons.)*

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.14	0.15	0.17	0.20	0.22	0.25
Résultat	0.01						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		6 284 €	16 157 €	20 155 €	21 606 €	23 110 €	24 669 €
Résultat	3 350 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		16%	20%	25%	30%	35%	40%
Résultat	11%						
Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		50	365	472	491	511	531
Résultat	100						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique par un maître composteur							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20%	30%	40%	50%	60%	70%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		4	5	6	7	8	9
Résultat Kg/hab.	3						
Résultat tonnes	110						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

Indicateurs de suivi							
% de foyers pratiquant le compostage ayant fait l'objet d'une visite dans les 6 ans du PLP							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		16%	26%	34%	50%	80%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une plateforme de réservation de composteurs, avec évaluation du niveau de formation de l'utilisateur			Besoin de compétences en développement web...
Achat de composteurs			Marché public déjà en cours ?
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour acquérir un composteur - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Distribution des composteurs			Où ?
Formation des usagers (différents niveaux fonction du niveau de l'utilisateur ?)			
Formation de référents composteurs			
Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des usagers : visite sur place			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock						
Achat de composteurs						
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication						
Mise en œuvre						
Distribution des composteurs						
Formation des usagers						
Formation de référents composteurs						
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place et hotline						
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI						

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés	x			x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation, sites internet de la CCST et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif***

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Bien que l'habitat collectif ne soit pas prédominant, le développement de la pratique du compostage en habitat collectif est indispensable dans une démarche globale de prévention visant aux changements de comportement.

La promotion du compostage collectif doit être développée. Il s'agit d'identifier, d'accompagner tout habitant désirant mettre en œuvre un projet de compostage collectif, tout en garantissant la pérennité du site de par le choix des projets et des référents, la formation des habitants mais aussi par l'apport de structurant...

Il est également indispensable de sensibiliser et d'aider les syndic (secteur privé) et les bailleurs sociaux (secteur public) en charge d'habitat collectif à mettre en œuvre ces projets ou à devenir des appuis et relais auprès des habitants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, il n'y a pas de sites de compostage partagé. L'objectif final est d'avoir en fonctionnement 24 sites de compostage pérenne à l'horizon 2024.

Un autre objectif est de suivre le taux de participation des foyers pour chaque site.

Enfin, pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.07	0.10	0.12	0.15	0.17	0.20
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	0 €	7 300 €	9 500 €	11 700 €	13 800 €	16 000 €	18 200 €
Résultat							

Responsable du suivi des indicateurs de moyen :

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage collectif (cumulés)							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4	8	12	16	20	24
Résultat	0						
Nombre de foyers participant au compostage collectif							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		60	120	180	240	300	360
Résultat	0						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique par un maitre composteur							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		80%	85%	90%	95%	100%	100%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8
Résultat Kg/hab.	0.0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	75%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une procédure diffusable avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site (minimum nombre de référents, espaces verts ...), et les étapes à suivre.			
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité			
Achat de composteurs			Marché public déjà en cours ?
Rencontrer l'ensemble des bailleurs sociaux et des syndicats en vue d'établir des partenariats			Besoin des élus pour plus de poids
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour demander l'installation d'un composteur collectif - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Sélection des sites de compostage en fonction des demandes			
Installation de sites de compostage et formation des usagers et de référents composteurs			
Proposer un temps d'inauguration des sites (viser l'autonomie des sites sur ce point) : goûter/apéro... si possible en le rattachant à un collectif existant			
Assurer un apport de matière carbonée sur chaque site pérenne (faire un lien avec la fiche action broyage) : professionnel de l'entretien des espaces verts...			

Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des sites (et taux de participation des foyers) : visite sur place, avec enquête préalable du référent pour obtenir le taux de participation			
Suivi des usagers : enquêtes		A l'échelle de DECOSET	Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6								
Préparation																													
Vérification du stock																													
Achat de composteurs																													
Création d'une procédure avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site																													
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité																													
Rencontrer les bailleurs sociaux et des syndicats																													
Communication écrite																													
Création/ adaptation des supports de communication																													
Mise en œuvre																													
Sélection des sites																													
Installation de sites et formation																													
Proposer un temps d'inauguration																													
Assurer un apport de matière carboné sur chaque site pérenne																													
Suivi																													
Suivi des usagers : visite sur place																													
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																													

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés	x			x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				
		x		x	x	x	

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
Ce kit peut aussi être relayé auprès des résidences par les syndic et bailleurs sociaux.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation, site internet de la CCST et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une inauguration).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage domestique***

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°3 :
Développement du compostage dans les cimetières**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les cimetières, au nombre de 7 sur les 8 communes du territoire, disposent de bacs pour collecter ce qui est qualifié de déchets. Pourtant il s'agit notamment de « déchets » verts : fleurs fanées, plantes, ou encore de substrat, terre... qui n'ont aucun intérêt à être collecté avec les ordures ménagères. Ils devraient être compostés, donc triés des autres déchets plastiques (pots, jardinières, sous-coupes...) ou autres déchets résiduels.

Les cimetières étant gérés et entretenus dans le cadre du service public (que ce soit à l'échelle de la commune, de la communauté de communes...), cette action est une action éco-exemplaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, il n'y a pas de cimetière équipé de composteur. L'objectif final est d'avoir les 7 cimetières équipés de composteur à l'horizon 2024.

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par semestre la première année, puis 1 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.01	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
Résultat	0						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		300 €	300 €	300 €	400 €	400 €	500 €
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen :</i>							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		2	3	4	5	6	7
Résultat	0						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.08	0.11	0.15	0.18	0.21	0.24
Résultat Kg/hab.	-	-	-	-	-	-	-
Résultat tonnes	-	-	-	-	-	-	-
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 1 fois par an							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	80%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de suivi :</i>							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents	■	■	■	■	■	■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cimetières	■	■	■			
				■	■	■
Mise en œuvre						
Installation du composteur et formation du référent		■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°4 :
Développement du compostage dans les écoles**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les 22 écoles regroupent 17 cantines scolaires qui produisent des biodéchets de par leur restauration. La mise en place de compostage dans ces sites à plusieurs vertus : détourner des biodéchets de la collecte, faire preuve d'une éco-exemplarité en tant qu'établissement d'enseignement, disposer d'un espace pédagogique pour les enfants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, il y a 2 écoles équipées de composteur. L'objectif final est d'avoir tous les sites équipés à l'horizon 2024, si tant est que cela s'avère pertinent (espace vert suffisant), dans une optique de réel détournement de biodéchets (et non uniquement pédagogique).

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.03	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05
Résultat	0.01						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1 243 €	1 352 €	1 461 €	1 570 €	1 679 €	1 788 €
Résultat	175 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les écoles ou centres de loisirs (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		5	7	10	12	15	17
Résultat	2						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.377	0.575	0.765	0.946	1.120	1.286
Résultat Kg/hab.	0.051						
Résultat tonnes							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	85%	90%	100%	100%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi :							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Inventaire du nombre de cantines	■					
Information des mairies	■	■	■	■	■	
Recherche et rencontre de référents	■	■	■	■	■	■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cantines	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Installation du composteur et formation du référent	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi: visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles*

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Environ 10% sont en fait directement dû au gaspillage alimentaire, ce qui représenterait 25 kg/hab. pour la CCST.

Le gaspillage alimentaire est une problématique à la fois environnementale, économique et éthique, et de nombreux objectifs réglementaires ont vu le jour ces dernières années. Au niveau français, le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a établi un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également été intégrée au Plan National pour l'Alimentation et au Programme National de Prévention des Déchets. Enfin, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a établie l'obligation, avant le 1er septembre 2016, de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration gérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc ici d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leur obligation. Chaque école sera suivie pour la co-construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions, après une phase d'état des lieux et de propositions d'actions. Un concours inter-écoles pourrait être organisé.

A une autre échelle, il s'agira de participer à la sensibilisation de l'ensemble de la population, par le biais notamment d'animations et de toutes autres opportunités pouvant se présenter. Le but sera d'attirer l'attention des foyers sur cette problématique afin qu'ils prennent conscience des enjeux et pour qu'ensuite ils retiennent les conseils et astuces qui leur seront donnés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif final en termes d'accompagnement des écoles, est que les 17 cantines qui correspondent aux 22 écoles du territoire disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'autre objectif plus large est que 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.13	0.13	0.15	0.20	0.18	0.18
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		5 000 €	5 100 €	5 900 €	7 500 €	6 900 €	7 000 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		3	6	9	11	14	17
Résultat	0						
Quantités de gaspillage alimentaire dans les cantines évitées, en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.10	0.19	0.28	0.36	0.44	0.52
Résultat Kg/hab.	0.00						
Résultat tonnes	0.00						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		815	1 665	2 974	5 206	7 086	9 043
Résultat	-						
Economie réalisée par les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		21 036 €	42 952 €	76 739 €	134 307 €	182 825 €	233 316 €
Résultat	0						

Réduction du gaspillage alimentaire dans les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.25	0.49	0.86	1.47	1.96	2.45
Résultat Kg/hab.	0.0						
Résultat tonnes	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Faire l'inventaire du nombre de cantines, par rapport au nombre d'écoles			
Mettre en œuvre une procédure de création des équipes projets au sein des écoles pour la lutte contre le gaspillage			
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires			
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants (mieux si une segmentation est faite pour personnaliser le message)			
Communication écrite			
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités			Besoin de compétences en sociologie, en communication...
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Communication orale et visuelle			
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Mise en œuvre			
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires			
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles			
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école			

Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants			
Suivi			
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves			En interne par l'école
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Faire l'inventaire du nombre de cantines	■					
Mettre en œuvre d'une procédure de création des équipes projets au sein des écoles	■			■		
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires	■	■	■	■	■	■
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants		■				
Communication écrite						
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités	■	■		■	■	
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Communication orale						
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Mise en œuvre						
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires		■	■	■	■	■
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles		■	■	■	■	■
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école			■	■	■	■
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants		■	■	■	■	■

Suivi																				
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves																				
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.																				
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																				

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Pro-portion	x			x	x		
			Structure spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire				
Conseil Départemental	x			x			

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Communication sur les différentes pages web,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une présentation aux parents d'élèves des résultats de lutte contre le gaspillage d'une école).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage dans les écoles*

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce qui est appelé « déchets verts » représentent en 2016 près de 30% des déchets pris en charge sur le territoire, soit 182 kg/hab./an : plus du double des moyennes habituellement observées ! Ces collectes de déchets verts qu'elle se fasse en déchèterie ou encore plus en porte à porte sont problématiques. Il s'agit d'une ressource, perdue pour le sol où elle a été produite, et non d'un « déchet ». Leur prise en charge engendre des impacts environnementaux et économiques ; sans oublier la perte de matière organique du jardin par l'excavation de ce qui est encore majoritairement considéré comme un déchet et non une ressource.

Il s'agit donc ici tout d'abord de mettre en œuvre les différents moyens permettant aux usagers de reprendre conscience de l'intérêt de recycler la matière organique de leur jardin... dans leur jardin, et de manière opérationnel d'avoir recours au compostage, au paillage, au mulching, au broyage... Dans un second temps, ou parallèlement, il s'agira de favoriser le développement d'espace vert à croissance lente, générant moins de déchets verts (exemple de gazon rustique, prairies fleuries, arbres d'ornement, haie vive...), par la sensibilisation mais aussi par un travail au sein des documents d'urbanisme.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le ratio de déchets verts collecté est de 182 kg/hab. (en déchèterie et en porte à porte). L'objectif est d'atteindre 163 kg/hab. en 2024.

Attention, il n'est pas possible (du moins en 2018) de connaître la part de déchets verts déposés en déchèterie provenant des habitants de la CCST.

Les objectifs secondaires sont :

- De renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (subvention à l'achat de broyeurs, acquisition de broyeurs pour les communes...)
- D'étudier les alternatives à la collecte des déchets verts
- De sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- De travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.02	0.02	0.05	0.04	0.03	0.03
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		17 500 €	10 000 €	30 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €
Résultat	0 €						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen :</i>							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de petits broyeur subventionnés (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		100	200	500	700	850	1000
Résultat	0						
Nombre de réunions avec des acteurs de l'urbanisme							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	1	1	1	1
Résultat	0						
Nombre de broyeurs mis à disposition des communes non équipés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		3	0	0	0	0	0
Résultat	0						
Quantités évitées : déchets verts n'étant plus présentés à la collecte en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		3	6	10	13	16	20
Résultat Kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						

Objectif € économisés sur le porte à porte *		6 787 €	14 435 €	22 400 €	30 693 €	39 323 €	48 928 €
--	--	---------	----------	----------	----------	----------	----------

*** sur la base d'un coût à tonne de traitement et 30% de la collecte et du transport du flux déchets verts collectés hors déchèterie en porte à porte (matrice des coûts 2017)**

Evolution de la collecte des déchets verts, en kg/hab. (porte à porte et DT de DECOSET)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		179	176	173	169	166	163
Résultat Kg/hab.	182						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Animations en déchèteries			
Suivre le travail de DECOSET à ce sujet			Besoin de compétences en jardinage, animation
Développement du broyage par les communes			
Acquisition de 3 broyeurs			
Mise en œuvre/poursuite des opérations de broyage par les communes			
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs			
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel			
Rencontrer des jardinerie, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... dans le but d'établir des partenariats en vue de faciliter l'acquisition de broyeurs par les usagers			
Mise en œuvre d'une subvention à l'achat pour les broyeurs individuels			
Autres actions			
Tenter de mettre en relation les habitants et les services techniques afin de récupérer le bois de ce dernier pour les premiers			
Communication			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique des alternatives à la collecte, - Articles/post/affiche etc. sur les possibilités de prêts ou de broyage sur placettes Mise en ligne sur les sites internet			Besoin de compétences en agronomie, en communication...

Travailler sur les documents d'urbanisme			
Elaboration d'un projet de boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Mise en place d'un groupe de travail commun avec des représentants de la thématique prévention des déchets et des représentants du (des) PLU Adaptation de la boîte à outils	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du(des) PLU aux groupes de travail concernant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de l'éventuel document spécifique déchets (annexé au règlement)	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Suivi			
Suivi : enquêtes de satisfaction des usagers		A l'échelle de DECOSET	Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Développement du broyage par les communes						
Acquisition de 3 broyeurs	■	■	■			
Mise en œuvre/poursuite des opérations de broyage par les communes	■	■	■	■	■	■
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs	■	■	■	■	■	■
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel						
Rencontrer des jardinerie, magasins de bricolage, équipementiers professionnels...	■	■	■		■	
Mise en œuvre d'une subvention à l'achat pour les broyeurs individuels		■	■	■	■	■
Travailler sur les documents d'urbanisme						
Boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	■	■	■			
Mise en place d'un groupe de travail commun		■	■			
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du (des) PLU à des groupes de travail				Suivant le calendrier des révisions		
Suivi						
Suivi des usagers : enquêtes de satisfaction des usagers				■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arbres et Paysage d'Autan		x		x	x		
			Association spécialisée de conseil et de sensibilisation				
Jardineries, magasins de bricolage		x		x	x	x	
Conseil Départemental	x			x			

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web, sites internet de la CCST et des communes,
- Animation en déchèteries,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (inauguration de la 1^{ère} séance de broyage).

Mise en œuvre de l'action

/

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif***

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°7 :

Développer les alternatives à la collecte des encombrants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi permet de ré-employer un objet qui dans d'autres circonstances aurait pu être jeté.

L'activité du réemploi a de multiples bénéfices :

- Environnemental : il permet de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de collecte et de traitement des déchets, et plus largement l'empreinte écologique du produit,
- Economique : il permet d'économiser les coûts de gestion des déchets ; pour l'utilisateur de s'équiper bien souvent à moindre coût ; et de créer une activité économique
- Social : le secteur crée des emplois ; et plus globalement incite à la rencontre et aux échanges entre habitants.

Le développement du réemploi permet donc directement de réduire les déchets, mais il peut nécessiter une étape de réparation et exige de mettre en place les structures nécessaires (zone de dépôt, ressourceries, ateliers de réparation, zones de don...) et de faire évoluer les comportements pour favoriser le troc, le don mais aussi pour l'achat d'objets issus du réemploi ou de la réutilisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- Communiquer sur le réemploi et sur les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Accompagner les porteurs de projet pour créer une recyclerie si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Et saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.12	0.10	0.01	0.11	0.01	0.01
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4 334 €	3 572 €	40 523 €	33 877 €	20 523 €	10 523 €
Résultat	-						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Accompagnement à la mise en œuvre d'une recyclerie							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif implantation		-	-	-	1	-	-
Résultat implantation	0						
Quantité connue orientée vers le réemploi recyclerie, zones de don...)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.01	0.05	0.1	2.3	4.5	6.8
Résultat kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Aider les structures existantes			
Recenser les structures Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication			
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures - Mise en ligne sur le(s) site(s) internet,			
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation (penser à l'annuaire : https://www.annuaire-reparation.fr/), y compris sur le site internet			
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux....			
Promouvoir le réemploi entre habitants			
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...			
Structurer la filière sur le territoire			
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire		DECOSET	
Accompagner la création d'une recyclerie (si nécessaire)			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6									
Aider les structures existantes																														
Recenser les structures Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication	■	■																												
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures, - Mise en ligne sur les sites internet			■	■																										
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation, y compris sur le site internet			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux...			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Promouvoir le réemploi entre habitants																														
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Structurer la filière sur le territoire																														
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire						■	■																							

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Collectif Ad'Oc	x	x		x	x		
			Collectif de professionnels occitans de la gestion du déchet engagés dans une démarche éthique : recycleries...				
Recyclivre	x			x	x		
			Collecte gratuite de livres pour leur donner une 2 nd e vie				
Conseil Départemental	x			x			

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers les sites des structures,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les évènements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°8 :

Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le textile peut faire l'objet d'un réemploi, ou a minima d'un recyclage quand il est collecté dans la filière prévue à cet effet, donc dans les bornes gérées par des structures accompagnées par l'éco-organisme Eco-TLC. Malheureusement une quantité non négligeable de textile se retrouve souvent dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les caractérisations des OMR faites sur des territoires similaires l'ont montré.

Bien qu'en augmentation, la quantité de textiles collectée pourrait l'être encore plus avec cette part qui ne rentre pas dans la filière adéquate. Une des raisons possibles ? La méconnaissance des règles de tri qui intègre également les vêtements troués, les chiffons, la maroquinerie, les chaussures... à conditions que tous ces articles soient propres et secs (pour éviter de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure). L'affichage sur les bornes ne présente pas toujours cette information. Une autre raison possible : un manque de bornes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Arriver de part ces actions à détourner 3 kg par habitant de textile des Ordures Ménagères.

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'éco-organisme concerné, Eco-TLC, qui dispose notamment de moyens techniques (cartographie des points d'apport de votre périmètre, kit de communication personnalisable), financiers (soutien financier au titre d'actions de communication) et humains (conseillers).

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		457 €	457 €	457 €	457 €	457 €	457 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							
Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		4.2	4.7	5.2	5.7	6.2	6.7
Résultat kg/hab.	3.7						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Si nécessaire, faire un point avec le conseiller Eco-TLC			
Identifier les problématiques			
Faire un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile, d'un emplacement correct - Quelle communication actuellement sur le site ? sur les bornes ? etc. - La cartographie des bornes est-elle disponible ? est-elle suffisamment intuitive ? - ... 			
Optimiser la collecte			
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.			
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Ecotextile	x			x	x	x	
			Collecte le réseau de bornes textile du territoire				
Eco-TLC	X		X	X		X	
			Eco-organisme de la filière textile				
Conseil Départemental	x			x			

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication Eco-TLC à utiliser : ne pas oublier, si nécessaire, de mettre à jour l'affichage sur les bornes.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers le site d'Eco-TLC,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'amener les habitants, adultes, enfants, et les usagers à prendre conscience de leur production de déchets, des dangers et impacts qu'ils engendrent, afin de les responsabiliser et qu'ils apprennent à les réduire et mieux les gérer. Cette action consiste donc à sensibiliser sur le thème général de la prévention et à promouvoir les achats éco-responsables et tous les gestes de réduction.

La communication a un rôle clé.

Des campagnes de communication seront réalisées via les supports disponibles : articles au sein des différentes communications envoyées aux usagers, messages sur les panneaux d'affichage, site internet de la CCST. De même, un guide de la prévention va être réalisé (dématérialisé et/ou en version papier mais en nombre limité).

Afin de motiver la population, de les impliquer et de suivre l'évolution, des indicateurs quantitatifs vont être établis et devront être diffusés aux habitants de la CCST.

De même des stands d'animation seront tenus lors des événements marquants du territoire (les fêtes organisées dans les communes, les brocantes ou vides-greniers du territoire) pour aller à la rencontre des habitants. Le cas échéant, les organisateurs seront rencontrés à minima pour leur proposer des pistes pour en faire des événements moins producteurs de déchets :

Plus périodiquement, des actions seront menées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Semaine du Développement Durable (SDD) ou encore la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides... Ces moments de rencontre mettront en avant les gestes à adopter et les achats à promouvoir. Des expositions d'œuvres d'artistes basées sur la réutilisation pourront être montées.

L'éducation est un autre rôle clé.

Il n'est plus à démontrer l'intérêt d'éduquer les enfants que ce soit en tant que futurs adultes, mais aussi en tant que relais auprès de leurs parents. Des animations seront donc réalisées, spécifiquement pour le milieu scolaire. De même, dans toutes les écoles ou centres de loisirs les récupérateurs seront démultipliés : pour les piles (cf. action 11), les gourdes de compotes, les instruments d'écriture (éventuellement avec Terracycle).

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action est de sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.

Un des objectifs secondaires est de sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.

Un autre consiste à sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève est été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.11	0.07	0.08	0.09	0.10	0.11
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		21 000 €	15 400 €	7 800 €	8 200 €	16 500 €	8 900 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires sensibilisées par an							
Année	Réf 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		15	20	25	30	35	40
Résultat	0						
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20	20	21	21	22	22
Résultat	0						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		679	1373	2081	2804	3542	4296
Résultat	0						

Quantités de déchets évités par le changement de comportement							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5
Résultat Kg/hab.	0.0						
Résultat tonnes	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

Indicateurs de suivi							
Enquête sur les pratiques de prévention							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	0	1	0	0	1
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de suivi :</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Communication			
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication			
Faire le plan stratégique de communication			
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias			
Animation et accompagnement des évènements			
Recenser les évènements existants			
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction de leurs déchets			
Tenir des animations durant des évènements			
Organiser des actions durant les semaines thématiques			
Actions propres au milieu scolaire			
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire			
Etudier la possibilité d'associer les collègues			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention en 2021 et 2024			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Communication						
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication	■					
Faire le plan stratégique de communication		■				
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias		■	■	■	■	■
Animation et accompagnement des évènements						
Recenser les évènements existants	■					
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction des déchets	■	■	■			
Tenir des animations durant des évènements		■	■	■	■	■
Organiser des actions durant les semaines thématiques		■	■	■	■	■
Actions propres au milieu scolaire						
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire	■	■	■	■	■	■
Etudier la possibilité d'associer les collèves		■	■	■		
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention				■		■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de la communication				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Conseil Départemental	X			X			

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication,
- Communication sur les différentes pages web,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°10 :
Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants Stop-pub**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les imprimés non sollicités représentent 800 000 tonnes en France en 2015. Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et qui désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées en 2019 (inconnu en 2016) est de 19 %, l'action vise à renforcer ce pourcentage.

Diffusion

Pour un accès optimal, le nombre de lieu de distribution de l'autocollant sera augmenté. Il sera distribué dans des lieux de passage du public :

- Mise à disposition en continu dans les lieux publics (accueil de la mairie, accueil des services techniques),
- Mise à disposition auprès d'acteurs locaux (cinéma, bibliothèque, piscine, police, AMAP, réception des nouveaux habitants) et lors d'évènements particuliers (SERD, forum des associations...), et éventuellement auprès des associations et commerçants de proximité (pharmacies, boulangeries...).

Le site internet de la CCST comportera un article de sensibilisation ainsi que les indications sur l'endroit où se procurer des Stop-pub et la possibilité de les imprimer.

Impact

Le comptage des boites aux lettres équipées sera récupéré tous les ans auprès de La Poste.

Pour négocier avec les annonceurs la diminution des quantités d'imprimés publicitaires produits et le respect par les distributeurs de l'autocollant « Stop Pub », des rencontres avec les annonceurs et distributeurs seront réalisées, éventuellement à l'échelle de DECOSET.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2019, le nombre de boîtes aux lettres équipées est de 19%. L'objectif est d'atteindre 40% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub.

Il s'agit aussi de faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipées d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		22%	26%	29%	33%	36%	40%
Résultat	19%						
Nombre de nouveaux autocollants apposés chaque année							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		390	400	410	420	430	440
Résultat	0%						
Quantités d'imprimés évités							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		2.12	2.45	2.76	3.08	3.38	3.69
Résultat Kg/hab.	2.82						
Résultat tonnes	105						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

Indicateurs de suivi							
<i>Rencontre avec les annonceurs</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	0	1	0	1
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Diffusion des stop-pub			
Faire un point sur le stock de Stop-pub			
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion			
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub			
Impacts			
Demande annuelle du taux d'apposition			
Rencontre des annonceurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Diffusion des stop-pub						
Faire un point sur le stock de Stop-pub	■		■	■	■	■
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion	■	■	■	■		
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub		■	■	■	■	■
Impacts						
Demande annuelle du taux d'apposition		■	■	■	■	■
Rencontre des annonceurs et distributeurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub	■	■		■		■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de l'action				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
La Poste	x			X			
			Comptage du nombre de Stop-pub				
Annonces et distributeurs	x			X			
			Responsables du nombre d'imprimés et du respect de l'autocollant				
Commerçants, mairies, agences immobilières...		x					
			Lieux de distribution				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multithématique

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°11 :
Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les piles et accumulateurs portables (assimilables à ceux produits par les ménages) peuvent contenir certaines substances dangereuses pour l'environnement, et présentent par ailleurs un fort potentiel de recyclage des matières qui les composent (métaux, plastiques...). A titre d'exemple, une petite pile bouton contenant du mercure jetée dans la nature pollue 1m³ de terre et 1 000 m³ d'eau pendant 50 ans.

La CCST a signé une convention avec l'un des 2 éco-organismes agréés pour prendre en charge les piles, Corepile. Les piles sont collectées en déchèteries, ou les quelques boites à piles existantes sur le territoire sont récupérées par Corepile.

L'objectif de collecte des P&A portables retenus est de 30% à l'horizon 2024, soit plus de 0,13 kg/hab./an. L'objectif fixé au niveau européen par la directive vise un taux de collecte de 45 % en 2016 des piles et accumulateurs portables usagés. Cette différence prend en compte la collecte réalisée par les acteurs (au niveau national en 2016 : 26% par les communes, 34% de collecte par les distributeurs, 40% par d'autres détenteurs).

Afin d'augmenter le taux de collecte, des opérations de sensibilisation vont être menées (dans le cadre des communications multithématiques), le nombre de points de collecte va être augmenté, de même des opérations plus ponctuelles visant au déstockage seront organisés. Ces opérations seront centrées sur les alternatives, la collecte n'étant qu'un prétexte pour faire venir les gens : « tu as vu tout ce que tu as jeté ? Prends plutôt des piles rechargeables ! »

Un concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires sera organisé. Il s'agira pour gagner de collecter le maximum de piles en quantité, et/ou le maximum de piles par élèves. Ce concours s'accompagnera d'une sensibilisation des élèves à la problématique des piles et aux alternatives plus écologiques (objets fonctionnant sans piles, batteries ou piles rechargeables...).

Si elle s'avère réussie, cette expérience pourra être renouvelée une seconde fois sur la durée du programme.

De même, chaque année, plus de 75 millions de cartouches d'impression bureautique sont mises sur le marché en France, ce qui représente 8500 tonnes de cartouches et de toners. Les cartouches et les toners usagés contiennent des composants très toxiques pour l'environnement et la santé humaine, ce qui les classe dans la famille des Déchets Industriels Dangereux. Ils doivent donc être collectés via

des dispositifs spécifiques. Le taux de collecte est de 63% en tonnage en 2015 (soit 5 300 tonnes) et de 25% en unité (*source : Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2015*). Des opérations de collecte seront donc également organisées pour ces flux.

Toutes ces opérations de collecte ont surtout pour but, outre d'assurer l'élimination correcte, de faire prendre conscience à l'utilisateur de la quantité qu'il produit pour aboutir à un changement de comportement d'achats vers d'autres appareils, piles rechargeables, rechargement de cartouches d'encre...

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt d'utiliser des alternatives plus écologiques aux P&A jetables (objets sans piles, chargeurs...). Elle vise également à rediriger les piles et accumulateurs (P&A), ainsi que les cartouches et toners présents dans les ordures ménagères vers la collecte appropriée, notamment par le dépôt dans les points de collecte mis à disposition afin d'arriver à un taux de collecte de 30% du gisement produit pour les P&A.

L'objectif secondaire est d'organiser 1 voire 2 concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.00	0.06	0.00	0.00	0.06	0.00
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		131 €	2 365 €	131 €	131 €	2 365 €	131 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Opération de déstockage organisée							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4	4	4	4	4	4
Résultat	0						
Concours de collecte à destination des écoliers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	0	1	0

Résultat	0						
Quantités de piles collectées (hors déchèteries)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0.02	0.04	0.07	0.09	0.11	0.13
Résultat Kg/hab.	0.00						
Résultat tonnes	0.00						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Les lieux de dépôts			
Trouver des lieux de dépôt pour les bornes de collecte			
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)			
Organiser des concours entre les écoles			
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles			
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs			
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion			
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Les lieux de dépôts						
Trouver des lieux de dépôt pour les bornes de collecte	■	■	■	■	■	■
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres événements)		■		■		■
Organiser des concours entre les écoles						
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles		■			■	
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs		■			■	
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion		■			■	
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			■		■	
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Eco-organisme	X		x	x		x	
			Assure la collecte des piles				
Autres EPCI	X			x	x		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Enseignants	x				x		
			Relayer le concours				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multithématique

Presse locale pour la remise des prix du concours dans les écoles

Utilisation des abribus du conseil départemental suivant l'échelle

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe D : Développement de l'éco-exemplarité de la CCST et des communes adhérentes

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°12 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité des collectivités, c'est à la fois :

- des obligations réglementaires,
- une voie pour convaincre de l'intérêt de la démarche les élus et le personnel afin qu'ils portent le message, grâce à leur compréhension des enjeux.

En termes d'obligation réglementaire, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte à renforcer le cadre normatif. Les collectivités publiques ou établissement de l'Etat doivent, avant 2020, réduire la consommation de papier de bureau et mettre en place un plan de prévention en ce sens.

Des obligations portent également sur les achats de papier et d'articles de papeterie avec au moins 40% de produits ici de papier recyclé en 2020 et les autres produits doivent être fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement.

Ou encore, tous les marchés publics ont l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité des établissements publics.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser le plan d'action papier au sein de la CCST, puis dans un second temps, un plan d'actions plus large sera également établi. Les actions et les thématiques concernées seront définies une fois l'état des lieux établis.

Enfin, les adhérents seront accompagnés pour qu'ils réalisent à minima leur plan d'action papier. La CCST proposera d'organiser des temps d'échanges avec ces adhérents pour faire le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.10	0.12	0.10	0.10	0.10	0.10
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4 542 €	5 680 €	3 883 €	4 883 €	3 883 €	4 883 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCST et communes)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	3	5	7	9	9
Résultat	0						
Réalisation des plans d'action papier							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	3	5	7	9	9
Résultat	0						
Réalisation de plans d'action globaux							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	7	8	9
Résultat	0						
Quantités de déchets évités par agent sur la CCST							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/agent		62	61	59	58	56	55
Résultat Kg/agent	64						
Résultat tonnes	6						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Plans de réduction du papier			
Faire un audit de la production de papier au sein de la CCST (y compris des outils d'impression)			
Réaliser et mettre en œuvre le plan d'actions au sein de la CCST			
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions			
Accompagner les collectivités			
Plan d'actions global			
Faire un état des lieux global de la production de déchets : rencontrer les agents			
Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions de manière concertée, identifier des référents dans les services, au sein de la CCST			
Même travail pour les adhérents			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Plans de réduction du papier						
Faire un audit de la production de papier au sein de la CCST (y compris des outils d'impression)	■					
Réaliser le plan d'actions de la CCST		■				
Mettre en œuvre le plan d'actions de la CCST		■	■	■	■	■
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions			■			
Accompagner les collectivités			■	■	■	■
Plan d'actions global						
Faire un état des lieux global de la production de déchets : rencontrer les agents	■	■				
Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions de manière concertée, identifier des référents dans les services, au sein de la CCST		■	■			
Même travail pour les adhérents			■	■	■	■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X			X	X		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		X	X	X		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Collectivités adhérentes	X			X	X		
			Mise en œuvre de leurs plans de réduction du papier				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

/

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCST,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : Avril 2019

Axe D : Révision du périmètre du service public

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°13 : Réviser le périmètre du service public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A l'échelle de la Communauté de Communes, les modalités de collecte des déchets ne sont pas toujours homogènes, du fait de dispositions anciennes qui n'ont pas toujours évoluées. L'objectif de cette action est donc de réfléchir à la pertinence d'une révision du périmètre du service public en réadaptant les règles de prise en charge des déchets, si nécessaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de travailler à la révision en 2021 du périmètre du service public et si cela s'avère pertinent de réadapter les règles de prise en charge des déchets ménagers ou non ménagers, afin d'établir des règles plus équitables pour tous les usagers, et qu'ils soient incités à réfléchir à leurs productions de déchets, à leurs possibilités de mieux les gérer : meilleur tri, réduction à la source, et aux possibilités qui leur sont offertes pour les collecter et les traiter.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0.00	0.00	0.03	0.01	0.01	0.01
Résultat	0.00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0 €	0 €	1 133 €	218 €	218 €	218 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen :							
Indicateurs d'impacts							
Révision du périmètre du service public de collecte des déchets							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	0	0	0
Résultat	0						

Quantité de déchets détournés grâce à la révision du périmètre service public de collecte des déchets							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif tonnes		0	0	208	425	651	841
Objectif kg/hab.		0.00	0.00	5.00	10.00	15.00	19.00
Résultat kg/hab.	0.00						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts :</i>							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6																
Préparation et mise en œuvre																																					
Information auprès d'autres collectivités sur le périmètre, les difficultés rencontrées																																					
Choix et mise à jour des documents administratifs																																					
Rencontre des usagers																																					
Application du nouveau règlement																																					
Suivi																																					
Rencontre éventuel d'usagers																																					
Bilan annuel du dispositif																																					

GLOSSAIRE

- **BAL** : Boîte Aux Lettres

- **CC** : Communauté de Commune

- **DD** : Déchets Dangereux

- **DMA** : **Déchets Ménagers et Assimilés** : Ces sont les OMR et les collectes sélectives auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

- **DND** : **Déchets Non Dangereux** : Ces sont l'ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages et pas des activités économiques, pris en charge par le service public ou par des acteurs privés.

- **EHPAD** : **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

- **DD** : Déchets Dangereux

- **OMA** : **Ordures Ménagères et Assimilés** : les OMA sont constituées des OMR et des collectes séparées

- **OMR** : **Ordures Ménagères Résiduelles** : part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées

- **PCAET** : **Plan Climat Air-Énergie Territorial**

- **PLPDMA** : **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

- **SCOT** : **Schéma de COhérence Territoriale**

- TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage